UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

PROGRAMME D'ÉTUDES

ANNÉE ACADÉMIQUE

1980-1981

PROGRAMME DES COURS PAR ANNÉE D'ÉTUDES

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES MÉDICALES
Arrêté royal du 18 août 1967

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 11)

MD	1100	Physique expérimentale [135-75-0]	A. Vander Stricht, R. Debuyst et J. P. Meulders
MD	1110	Chimie [120-120-90]	L. Ghosez, H. G. Viehe, M. Piraux et P. Van Tiggelen
MD	1131	Biologie végétale [45-24-0]	P. Moens et J. P. Auquière
MD	1133	Biologie animale [60-37,5-0]	J. Demal, G. Boné et B. Latteur

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 12)

MED	1110	Philosophie [60-0-0]	J. Laloup
ANAT	1120	Anatomie humaine I [60-90-0]	A. Dhem
ANAT	1140	Anatomie humaine II [45-22,5-0]	A. Dhem
ANAT	1130	Cytologie et histologie générale [30-60-0]	S. Haumont et P. Baudhuin
ANAT	1160	Histologie spéciale [15-0-0]	S. Haumont
FYSL	1110	Physiologie générale [60-24-0]	X. Aubert, G. Maréchal, J.-M. Gillis et A. Godfraind-De Becker
FYSL	1120	Physiologie humaine (1re partie) [55-0-0]	A. Charlier, J. Crabbé et G. Maréchal
BCHM	1110	Biochimie générale [60-12-0]	C. de Duve, J. Berthet et H. Beaufay
STAG	1110	Stage infirmier d'une semaine, au cours du second quadrimestre.	

TROISIÈME ÉPREUVE (MED 13)

MED	1170	Psychologie [30-0-0]	M. Crommelinck et J. Van Rillaer
ANAT	1140	Anatomie humaine III [30-22,5-0]	A. Dhem et Ph. Evrard
ANAT	1160	Histologie spéciale [20-52-0]	S. Haumont
BCHM	1121	Biochimie humaine (1) [60-30-0]	C. de Duve et H. G. Hers
BCHM	1122	Immunologie [22,5-0-0]	S. Haumont, G. Maréchal et J. P. Vaerman

(1) Cotitulaire pour les travaux pratiques : H. Beaufay.

FYSL	1130	Physiologie humaine (2e partie) a) Endocrinologie et reproduction [45-135-0] b) Neurophysiologie [60-135-0]	J. Crabbé et J. Férin (1) M. Meulders et N. Schepens-Boisacq (2)
ANAT	1110	Embryologie [22,5-0-0]	J. Picard
MCBL	1110	Microbiologie générale [15-0-0]	C. Cocito
PHAR	1110	Pharmacologie générale [15-0-0]	Th. Godfraind
STAG	1120	Stage infirmier d'une semaine, au cours du premier quadrimestre.	

Cours à option en candidature

L'étudiant de la candidature en sciences médicales est tenu de suivre un cours à option au moins durant les trois candidatures et d'en présenter l'examen au plus tard avec la troisième épreuve. L'étudiant peut choisir les cours à option dans ceux qui sont désignés pour son année d'études ou pour une année d'études inférieure.

Aucun examen présenté sur un cours à option en candidature ne peut être validé en doctorat.

La liste des cours à option figure aux pages 555 à 559.

EXAMEN DE DOCTEUR (3)
Arrêté royal du 18 août 1967

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 21)

Les cours se donnent à Louvain-en-Woluwe (1200-Bruxelles).

Pour les cliniques les étudiants sont divisés en deux groupes, chaque groupe ayant ses horaires propres.

Premier quadrimestre

A. Pathologie générale

PATG	2111	Physiologie pathologique [17-0-0]	M. De Visscher C. Beckers et C. van Ypsersele de Strihou
BCMM	2120	Biochimie pathologique [11-*(4)-0]	J. Sonnet
ANPG	2110	Anatomie pathologique générale [33-0-0]	J. M. Brucher et P. Maldague
PEDI	2130	Pédiatrie générale [6-0-0]	R. De Meyer
INTR	2110	Séméiologie médicale [22,5-0-0]	E. Coche et H. Meunier
CHG	2110	Pathologie chirurgicale générale et séméiologie chirurgicale [38,5-0-0]	Ch. De Muylder et P. Hennebert

(1) Cotitulaire pour les travaux pratiques : A. Charlier.

(2) Titulaire des travaux pratiques : J. M. Godfraind.

(3) Tout étudiant de doctorat recevra dès la première épreuve un carnet de stages où seront consignées toutes les prestations cliniques qu'il aura effectuées au cours des quatre années de doctorat.

(4) Les travaux pratiques étant repris dans un paragraphe distinct pour les 1er, 2e et 3e doctorats, les nombres d'heures correspondants sont remplacés par des astérisques. Ceux-ci constituent donc autant de renvois.

B. Pathologie systématique intégrée (1)

PATI	2110	Système cardio-vasculaire, y compris l'électrocardiographie [49,5-*-0]	Coord. F. LAVENNE

Cette matière comporte des notions de : sémiologie, physiologie et biochimie pathologiques, anatomie pathologique spéciale, radiodiagnostic, pathologie interne chez l'adulte, pathologie chirurgicale, pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. L. BRASSEUR, Ch. CHALANT, A. CHARLIER, J. COSYNS, Ch. DE MUYLDER, J. M. DETRY, P. JAUMIN, R. KREMER, F. LAVENNE, F. MEERSSEMAN, R. PONLOT, M. ROUSSEAU et A. VLIERS.

C. Enseignement donné parallèlement à la pathologie générale et à la pathologie systématique intégrée

PSME	2110	Psychologie médicale [22,5-0-0]	Ch. MERTENS de WILMARS
MCBL	2111	Microbiologie, immunologie et prophylaxie des maladies infectieuses [30-*-0]	G. BRUYNOGHE, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS
PHAR	2110	Pharmacologie spéciale (2) [30-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT

D. Démonstrations cliniques

INTR	2120	Clinique propédeutique médicale (3) [22,5-*-0]	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
CHG	2140	Clinique et policlinique chirurgicales (3) [22,5-0-0]	Ch. DE MUYLDER
		Cliniques médico-chirurgicales :	
CMCH	2111	Pathologie médicale (3) [22,5-0-0]	F. LAVENNE, E. COCHE, C. DIVE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, J. PRIGNOT et J. SONNET

E. Exercices pratiques et stage

ANPS	2110	Anatomie pathologique, macroscopique et microscopique (6 séances de 2 h)	F. MEERSSEMAN, P. MALDAGUE et J. HAOT
BCMM	2120	Biochimie pathologique (2 séances de 2 h)	J. SONNET
RDGN	2140	Radiodiagnostic (5 séances de 1 1/2 h)	P. BODART, B. MALDAGUE et J. PRINGOT
INTR	2120	Propédeutique médicale (3 séances de 1 1/2 h)	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
PATI	2110	Électrocardiographie (10 heures)	Coord. F. LAVENNE
MCBL	2111	Microbiologie (5 séances de 2 1/2 h)	G. BRUYNOGHE, M. LAMY, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS

(1) Voir les notes figurant sous le même intitulé au second quadrimestre.
(2) Charge horaire partielle (pour obtenir le nombre total d'heures allouées à cet enseignement, ajouter la charge horaire du second quadrimestre).
(3) Charge horaire partielle (cf. note 1, page 549).

TRSL	2110	Tours de salle (4 séances de 2 h)	E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK
STAG	2110	Stage. Une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.	

Deuxième quadrimestre

A. Pathologie systématique intégrée

PATI	2120	Système digestif [55-0-0]	Coord. P. J. KESTENS
PATI	2140	Maladies infectieuses [27-0-0]	Coord. J. SONNET
PATI	2130	Système respiratoire [30-0-0]	Coord. J. PRIGNOT

Ces matières comportent des notions de : séméiologie, physiologie et biochimie pathologiques, anatomie pathologique spéciale, radiodiagnostic, pathologie interne chez l'adulte, pathologie chirurgicale, pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. C. BECKERS, P. BODART, A. DE CONINCK, R. DE MEYER, M. DE VISSCHER, C. DIVE, P. KESTENS, P. MALDAGUE, P. MALVAUX, R. PONLOT, J. PRIGNOT, J. SONNET, H. G. VAN DEN SCHRIECK et A. VLIERS.

B. Enseignement donné parallèlement à la pathologie systématique intégrée

MCBL	2111	Microbiologie, immunologie et prophylaxie des maladies infectieuses [39,5-*-0]	G. BRUYNOGHE, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS
PHAR	2110	Pharmacologie spéciale (1) [15-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT

C. Démonstrations cliniques

INTR	2120	Clinique propédeutique médicale (1) [22,5-*-0]	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
CHG	2140	Clinique et policlinique chirurgicales (1) [22,5-0-0]	Ch. DE MUYLDER
		Cliniques médico-chirurgicales :	
CMCH	2111	Pathologie médicale (1) [22,5-0-0]	F. LAVENNE, C. DIVE, E. COCHE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, J. PRIGNOT et J. SONNET
CMCH	2112	Pathologie chirurgicale [22,5-0-0]	P. J. KESTENS, G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, J. B. OTTE et R. PONLOT
CMCH	2113	Pathologie infantile [10,5-0-0]	R. DE MEYER, P. MALVAUX, A. VLIERS et G. CORNU

D. Exercices pratiques et stage

ANPS	2110	Anatomie pathologique, macroscopique et microscopique (6 séances de 2 h)	F. MEERSSEMAN, P. MALDAGUE et J. HAOT

(1) Charge horaire partielle (cf. charge horaire du 1er quadrimestre).

RDGN	2140	Radiodiagnostic (5 séances de 1 $^1/_2$)	P. BODART, B. MALDAGUE et J. PRINGOT
INTR	2120	Propédeutique médicale (3 séances de 1 $^1/_2$)	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
MCBL	2111	Microbiologie, immunologie et prophylaxie des maladies infectieuses (5 séances de 2 $^1/_2$ h)	G. BRUYNOGHE, M. LAMY, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS
TRSL	2110	Tours de salle (4 séances de 2 h)	E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK
STAG	2110	Stage. Une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.	

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 22)

Premier quadrimestre

A. Pathologie systématique intégrée

PATI	2160	Néphrologie et urologie [42-0-0]	Coord. Ch. van YPERSELE de STRIHOU
PATI	2180	Hématologie [33-0-0]	Coord. G. SOKAL
OBST	2111	Physiopathologie de la grossesse et de l'accouchement [45-0-0]	J. FERIN, C. LECART et K. THOMAS
RDTH	2130	Cancérologie [15-0-0]	Coord. H. MAISIN
NEUR	2110	Théorie des maladies nerveuses [45-0-0]	Coord. A. DEREYMAEKER

Ces matières comportent des notions de séméiologie, de physiologie et de biochimie pathologiques, d'anatomie pathologique spéciale, de radiodiagnostic, de pathologie interne de l'adulte, de pathologie chirurgicale et de pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. C. BECKERS, P. BODART, J. BRENEZ, J. M. BRUCHER, C. DECKERS, J. DE COSTER, Ch. DE MUYLDER, A. DEREYMAEKER, M. DE VISSCHER, J. FÉRIN, P. HENNEBERT, E. C. LATERRE, C. LECART, G. LYON, H. MAISIN, P. MALDAGUE, P. MALVAUX, R. MASURE, F. MEERSSEMAN, G. SOKAL, J. SONNET, G. STROOBANDT, K. THOMAS, C. van YPERSELE de STRIHOU et A. WAMBERSIE.

B. Enseignement donné parallèlement à la pathologie systématique intégrée

PHAR	2120	Pharmacologie spéciale (1) [22,5-0-0]	C. HARVENGT et Th. GODFRAIND
MEFY	2110	Médecine physique et réadaptation locomotrice (1) [7,5-0-0]	M. SOETE
PSYC	2120	Psychopathologie-Psychiatrie [30-0-0]	P. GUILMOT, J. P. LEGRAND et L. CASSIERS

C. Démonstration cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2121	Pathologie médicale (1) [67,5-0-0]	F. LAVENNE, C. BECKERS, E. COCHE, C. DIVE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, C. NAGANT de DEUXCHAISNES, J. PRIGNOT, G. SOKAL, J. SONNET et C. van YPERSELE de STRIHOU

(1) Cf. note 2 page 548.

CMCH	2122	Pathologie chirurgicale (1) [22,5-0-0]	P. J. KESTENS, G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, J. B. OTTE et R. PONLOT
CMCH	2123	Pathologie infantile (1) [10,5-0-0]	R. DE MEYER, P. MALVAUX, A. VLIERS, G. LYON et G. CORNU
URO	2110	Clinique et policlinique urologiques [22,5-0-0]	J. BRENEZ
RDTH	2140	Clinique de cancérologie [15-0-0]	H. MAISIN
OBST	2120	Clinique obstétricale [15-0-0]	C. LECART et K. THOMAS

D. Exercices pratiques et stage

ANPS	2140	Anatomie pathologique spéciale, macroscopique et microscopique (6 séances de 2 h)	F. MEERSSEMAN, P. MALDAGUE, J. HAOT et H. NOËL
RDGN	2150	Radiodiagnostic (5 séances de 1 $^1/_2$ h)	P. BODART, B. MALDAGUE et J. PRINGOT
TRSL	2120	Tours de salle (8 séances de 2 h)	E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK
STAG	2120	Stage : une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.	

Deuxième quadrimestre

A. Pathologie systématique intégrée

PATI	2150	Système locomoteur [38-0-0]	Coord. A. VINCENT
PATI	2170	Endocrinologie, maladies métaboliques et troubles de la nutrition [42-0-0]	Coord. M. DE VISSCHER
OBST	2112	Gynécologie [22,5-0-0]	J. FÉRIN, C. LECART et K. THOMAS
OBST	2113	Pathologie néonatale [6-0-0]	R. DE MEYER

Ces matières comportent des notions de séméiologie, physiologie et biochimie pathologiques, anatomie pathologique spéciale, radiodiagnostic, pathologie interne de l'adulte, pathologie chirurgicale, pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. C. BECKERS, P. BODART, J. M. BRUCHER, J. CRABBÉ, R. DE MEYER, J. FÉRIN, H. G. HERS, J. J. HOET, C. LECART, P. MALDAGUE, P. MALVAUX, F. MEERSSEMAN, C. NAGANT de DEUXCHAISNES et A. VINCENT.

B. Enseignement donné parallèlement à la pathologie systématique intégrée

MEFY	2110	Médecine physique et réadaptation locomotrice (2) [7,5-0-0]	M. SOETE
PHAR	2120	Pharmacologie spéciale, y compris la prescription médicale (2) [37,5-0-0]	C. HARVENGT et Th. GODFRAIND

(1) Cf. note 2 à la page 548.
(2) Cf. note 1 à la page 549.

C. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH 2121	Pathologie médicale (1) [67,5-0-0]	F. Lavenne, C. Beckers, E. Coche, C, Dive, H. Meunier, J. L. Michaux, C. Nagant de Deuxchaisnes, J. Prignot, G. Sokal, J. Sonnet et C. van Ypersele de Strihou
CMCH 2122	Pathologie chirurgicale (1) [22,5-0-0]	P. J. Kestens, G. Alexandre, Ch. Chalant, J. B. Otte et R. Ponlot
CMCH 2123	Pathologie infantile (1) [10,5-0-0]	R. De Meyer, P. Malvaux, A. Vliers, G. Lyon et G. Cornu
NEUR 2120	Clinique des maladies nerveuses [22,5-0-0]	A. Dereymaeker, J. De Coster, E. C. Laterre, G. Lyon et G. Stroobandt
ORTO 2130	Clinique chirurgicale orthopédique [22,5-0-0]	A. Vincent
OBST 2120	Clinique obstétricale [15-0-0]	C. Lecart et K. Thomas

D. Exercices pratiques et stage

ANPS 2140	Anatomie pathologique spéciale, macroscopique et microscopique (6 séances de 2 h)	F. Meersseman, P. Maldague, J. Haot et H. Noël
RDGN 2150	Radiodiagnostic (5 séances de 1 1/2 h)	P. Bodart, B. Maldague et J. Pringot
TRSL 2120	Tours de salle (8 séances de 2 h)	E. Coche et H. G. Van Den Schrieck
STAG 2120	Stage : une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.	

TROISIÈME ÉPREUVE (MED 23)

Premier quadrimestre

A) *Les étudiants du groupe A* du troisième doctorat suivent les cours théoriques.

B) *Les étudiants du groupe B* du troisième doctorat sont en stage du 22 juillet 1980 au 17 janvier 1981.

Deuxième quadrimestre

A) *Les étudiants du groupe A* sont en stage du 19 janvier au 21 juillet 1981.

B) *Les étudiants du groupe B* interrompent leurs stages le 18 janvier 1981 pour suivre les cours théoriques.

(1) Cf. note 1 à la page 549.

A. Sciences humaines

MED 2130	Questions de sciences religieuses [15-0-0] (1)	R. Troisfontaines
MED 2140	Déontologie médicale et droit médical [15-0-0]	A. Dereymaeker

B. Enseignement des spécialités

ORL 2110	Oto-rhino-laryngologie, théorie et clinique [35-*-0]	J. Van Den Eeckhaut
OFTA 2110	Ophtalmologie, théorie et clinique [45-*-0]	J. Michiels
DERM 2110	Dermatologie, théorie et clinique [45-0-0]	A. Bourlond
MED 2250	Stomatologie [15-0-0]	H. Reychler
MED 2150	Éléments de médecine légale [15-0-0]	F. Meersseman
MED 2240	Médecine sociale et hygiène de l'environnement [22,5-0-0]	Coord. J. Gillet
CHG 2190	Urgences médico-chirurgicales, réanimation, soins infirmiers, petite chirurgie [30-0-0]	Ch. De Muylder

C. Démonstrations cliniques

OBST 2130	Clinique obstétricale [22,5-0-0]	C. Lecart et K. Thomas
OBST 2140	Clinique gynécologique [15-0-0]	J. Férin, C. Lecart et K. Thomas

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH 2131	Pathologie médicale [22,5-0-0]	F. Lavenne, E, Coche, J. J. Hoet, H. Meunier, J. L. Michaux, C. Nagant de Deuxchaisnes, J. Sonnet et Ch. van Ypersele de Strihou
CMCH 2132	Pathologie chirurgicale [22,5-0-0]	P. J. Kestens, G. Alexandre, Ch. Chalant, J. B. Otte et R. Ponlot
CMCH 2133	Pathologie infantile [10,5-0-0]	R. De Meyer, P. Malvaux, A. Vliers, G. Lyon et G. Cornu

D. Exercices pratiques

OBST 2130,	2140 Exercices obstétricaux et gynécologiques (3 séances de 2 h)	J. Férin, C. Lecart et K. Thomas
OFTA 2110	Exercices ophtalmoscopiques (2 séances de 2 h)	J. Michiels
ORL 2110	Exercices oto-rhino-laryngologiques (2 séances de 2 h)	J. Van Den Eeckhaut
DERM 2110	Présentation de malades (8 h)	A. Bourlond
ANAP 2110	Assistance aux autopsies (45 h)	F. Meersseman, J. M. Brucher et P. Maldague

E. Enseignements dispensés dans le cadre des stages

1. *Obligatoires :*

INTR 2330	Discussion de cas de médecine interne générale (par séries) [0-0-15]	J. De Plaen

(1) Voir les autres cours de sciences religieuses à option (page 558).

INTR 2340 Séminaire de thérapeutique [0-0-60] C. HARVENGT

2. *Au choix :*

Enseignements relevant du 3e cycle : ANAP 3100, ANAP 3110, REAN 3100, REAN 3110, ANES 3220, BCMM 3270, BCMM 3300, BCMM 3310, CHG 3100, CHG 3110, CHG 3120, CHG 3130, CHG 3140, CHG 3150, CHG 3160, CHG 3170, CHG 3180, CHG 3190, CHG 3200, CHG 3210, CHG 3220, CHG 3230, CHG 3240, CHG 3250, DERM 3100, DERM 3110, DERM 3120, DERM 3130, INTR 3130, INTR 3300, INTR 3310, INTR 3320, INTR 3330, INTR 3340, INTR 3350, INTR 3360, INTR 3370, INTR 3380, INTR 3390, INTR 3400, INTR 3410, INTR 3420, INTR 3430, INTR 3440, INTR 3460, INTR 3470, INTR 3490, INTR 3500, INTR 3510, INTR 3520, INTR 3530, INTR 3540, INTR 3550, INTR 3560, INTR 3570, INTR 3580, INTR 3590, INTR 3610, MCBL 3111, MCBL 3150, MCBL, 3180, MEFY 3100, MEFY 3110,, MNUC 3150, NEUR 3170, NEUR 3240, NEUR 3250, OBST 3290, OBST 3300, OBST 3310, OBST 3320, OBST 3330, OFTA 3100, OFTA 3110, OFTA 3120, ORL 3190, ORL 3200, ORL 3220, PEDI 3100, PEDI 3110, PEDI 3120, PEDI 3130, PEDI 3140, PEDI 3150, PEDI 3160, PEDI 3170, PEDI 3180, PSYC 3200, PSYC 3210, PSYC 3220, PSYC 3230, RDGN 3210, RDGN 3220, RDGN 3230, RDGN 3240, RDGN 3250, RDGN 3260, RDGN 3270, RDGN 3280, RDGN 3290, RDTH 3270, RDTH 3280, RDTH 3290.

QUATRIÈME ÉPREUVE (MED 24)

Les étudiants des groupes A et B du troisième doctorat entament dès le 22 juillet 1981 les 12 mois de stages prescrits par la loi.

Au terme de l'art. 3 de l'Arrêté Royal du 18 août 1967, nul ne peut se présenter à la quatrième épreuve s'il ne justifie par certificats :

1. Qu'il a fréquenté avec assiduité et succès pendant deux ans au moins, à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le grade de candidat en sciences médicales, la clinique médicale (adultes et enfants), la clinique chirurgicale et la clinique obstétricale ;

2. Qu'il a, en outre, fait un stage régulier de douze mois, comportant des prestations d'interne et effectué successivement au moins dans les services hospitaliers de médecine (adultes et enfants), chirurgie et obstétrique.

Les certificats de cliniques sont délivrés et signés par les professeurs de cliniques universitaires. Les certificats de stage sont délivrés et signés soit par les professeurs de cliniques universitaires, soit par les chefs de services hospitaliers agréés par l'Université.

Chaque étudiant doit présenter son carnet de stage lors de la quatrième épreuve.

Un règlement interne approuvé par le Conseil facultaire régit les dispositions pratiques des stages ; il sera remis aux intéressés au début du 3e doctorat.

Enseignements dispensés dans le cadre des stages

Cf. paragraphe E au programme de la troisième épreuve (p. 553).

Cours à option en doctorat

L'étudiant de doctorat est tenu de suivre deux cours à option durant les deux premières années de doctorat et d'en présenter l'examen au plus tard avec la deuxième épreuve ; un troisième cours à option doit être suivi en troisième ou en quatrième année de doctorat, avec possibilité de n'en présenter l'examen qu'au moment de la quatrième épreuve. Les étudiants qui ont le

statut d'étudiant chercheur sont dispensés d'un cours à option par année où ils bénéficient de ce statut. Les étudiants chercheurs assimilés et les étudiants moniteurs bénéficient du même avantage. L'étudiant peut choisir les cours à option dans ceux qui sont désignés pour son année d'études ou pour une année d'études inférieure (y compris les cours à option de candidatures qui n'auraient pas été suivis).

Moyennant autorisation de la faculté, l'étudiant peut prendre comme cours à option un autre cours de la faculté de médecine, de la licence en sciences familiales et sexologiques, ou de la licence en médecine du travail. L'autorisation doit être demandée par écrit au secrétariat de la faculté avant le 1er mai qui précède l'année académique pendant laquelle l'étudiant souhaite suivre le cours à option.

COURS À OPTION

Cours accessibles dès les candidatures

a) *À partir de la première épreuve* (MED 11)

MD	1140	Éléments de mathématiques supérieures [90-45-0]	A. VANDER STRICHT
FILO	1331	Métaphysique (1) [30-0-0]	J. RAUWENS
FILO	1321	Épistémologie (1) [30-0-0]	G. VAN RIET
FILO	1111	Introduction historique à la philosophie (1) [30-0-0]	G. VAN RIET
FILO	1351	Anthropologie philosophique (1) [30-0-0]	Cl. TROISFONTAINES
FILO	1241	Exposé scientifique de la religion, partie générale (1) [15-0-0]	J. RAUWENS
FILO	1211	Philosophie de la nature (1) [30-0-0]	J. LADRIÈRE

b) *À partir de la deuxième épreuve* (MED 12)

MD	1150	Éléments de statistiques [15-0-0]	A. VANDER STRICHT
BCMM	3120	Chimie analytique [22,5-0-0]	P. OSINSKI
ANAT	2120	Compléments de cytologie [30-0-0]	P. BAUDHUIN
ESP	3141	Épidémiologie [15-0-0]	M. F. LECHAT
DENT	1121	Anatomie dentaire [15-42-0]	J. VREVEN
DENT	1130	Histologie bucco-dentaire [15-12-0]	S. HAUMONT
MED	1181	Formation en médecine sociale (par séries) (2) [0-18-45]	M. LECHAT
MED	1182	Formation hospitalière (par séries) (2) [18-0-45]	J. J. HAXHE

c) *À partir de la troisième épreuve* (MED 13)

INFM	2110	Éléments d'informatique médicale (première partie) [15-0-0]	J. J. HAXHE et P. BAUDHUIN
MED	2210	Histoire de la médecine [15-0-0]	N.
BCMM	2110	Chimie hormonologique [30-0-0]	R DEVIS
GEMO	2110	Génétique moléculaire [30-0-0]	C. COCITO
FYSL	2110	Compléments de physiologie [30-0-0]	M. MEULDERS
BCHM	2120	Compléments de biochimie [30-0-0]	C. de DUVE

(1) Ces cours font partie d'un programme spécial de *Baccalauréat en Philosophie* pouvant être accompli en trois ans. Le programme détaillé figure au chapitre « Enseignement complémentaire », p. 671.

(2) Accessible uniquement aux étudiants de la deuxième ou de la troisième épreuve de la candidature en sciences médicales.

PHAR	2170	Pharmacologie expérimentale [30-0-0]	Th. Godfraind
MED	2220	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (1re partie) [30-0-0]	X. Aubert

Autres cours accessibles durant les doctorats

a) *À partir de la première épreuve* (MED 21)

INFM	2110	Éléments d'informatique médicale (2e partie) [15-0-0]	J. J. Haxhe (Suppl. F. Roger) et L. Lambotte
CHG	2210	Chirurgie expérimentale [30-0-0]	Ch. De Muylder
BCMM	2130	Biochimie pathologique [30-0-0]	F. Van Hoof
INTR	2250	Utilisation des radio-isotopes en biologie et en médecine [45-0-120]	C. Beckers et M. De Visscher
MED	2180	Hygiène tropicale [15-0-0]	J. Gillet
ESP	3210	Introduction à l'organisation hospitalière [22,5-0-0]	J. J. Haxhe
PSP	2480	Psychiatrie infantile [30-0-0]	P. J. Fontaine
ANES	2110	Anesthésiologie [15-0-0]	P. De Temmerman
NEUR	2160	Compléments d'électromyographie et d'électrodiagnostic [15-0-0]	J. Bergmans et Ph. Knoops
PHAR	2130	Toxicologie médicale [15-0-0]	R. Lauwerys et P. Mahieu
CHG	2200	Chirurgie plastique [15-0-0]	A. De Coninck
INTR	2210	Maladies de la nutrition et des glandes à sécrétion interne [45-0-0]	C. Beckers, J. Crabbé et J. J. Hoet
INTR	2190	Techniques hématologiques : morphologie, immunohématologie, transfusion [15-30-0]	G. Sokal et J. Rodhain
INTR	2200	Techniques hématologiques : hémostase, transfusion [15-30-0]	R. Masure et M. Moriau
ANPG	2120	Neuropathologie [22,5-0-0]	J. M. Brucher
RDGN	2120	Neuroradiologie [15-0-0]	G. Cornelis
CHGC	2110	Chirurgie cardiaque [15-0-0]	Ch. Chalant, J. Tremouroux et Y. Kestens-Servaye
MDTR	3201	Pathologie et clinique des maladies professionnelles ([1]) [15-0-0]	F. Lavenne et R. Lauwerys
PEDI	2120	Génétique médicale et tératologie [15-0-0]	R. De Meyer
PSYC	2130	Questions approfondies de psychopathologie [30-0-0]	P. Guilmot, J. P. Legrand et L. Cassiers
PSYC	3191	Formation clinique en psychologie médicale [0-0-22,5]	L. Cassiers, J. P. Legrand, Ch. Mertens de Wilmars et J. Schotte
INTR	2230	Compléments de maladies vasculaires [15-0-0]	F. Lavenne, Ch. Chalant et A. Charlier
INTR	2220	Maladies de la nutrition et diététique [15-0-0]	A. E. Lambert et P. Mainguet
MED	2230	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (2e partie) [30-0-0]	X. Aubert

([1]) Charge horaire dans les programmes obligatoires : 45-0-0.

INTR	2320	Compléments de pathologie des hormones stéroïdes [15-0-0]	R. De Hertogh
MDTR	3180	Évaluation d'incapacité de travail et invalidités [15-0-0]	N.
ANPS	2120	Anatomie pathologique spéciale et bucco-dentaire, avec travaux pratiques [22,5-21-0]	F. Meersseman
DENT	2171	Pathologie et thérapeutique dentaires : a) Pathologie et thérapeutique de la cavitation carieuse ; b) Matériaux et techniques d'obturation ([1]) [60-67,5-0]	A. Vermeersch
DENT	2190	Orthodontie (1re partie : Développement et croissance de la face) [15-0-0]	J. Dahan
DENT	2181	Prothèse amovible complète [60-60-0]	A. O. Lejeune
DENT	2182	Prothèse amovible [60-84-0]	A. O. Lejeune
DENT	2130	Chirurgie bucco-dentaire [30-0-0]	P. Lechien
DENT	2242	Médecine dentaire préventive et hygiène [15-0-0]	J. Vreven
NEPE	2110	Neurologie infantile [30-0-0]	G. Lyon et Ph. Evrard
ESP	3190	Hygiène alimentaire, 2e partie : Les intoxications alimentaires ([2]) [15-0-0]	A. E. Lambert

b) *À partir de la deuxième épreuve* (MED 22)

MEGE	2110	Éléments de médecine générale : a) Attitudes et moyens de diagnostic en médecine générale [15-0-0] b) Les urgences en médecine générale [15-0-0]	M. Van Den Haute
PSYC	2140	Introduction à la psychothérapie et à la médecine psychosomatique [0-0-120]	P. Jonckheere
ESP	3280	Médecine scolaire [45-0-0]	A. Noël
MCBL	3112	Compléments d'immunologie médicale [30-0-45]	S. Stadtsbaeder
MCBL	3120	Compléments de virologie : a) Théorie [30-45-0] b) Clinique [15-*([3])-0]	M. Lamy* M. Lamy
PHAR	2150	Maladies pharmacothérapiques [15-0-0]	C. Harvengt
RDTH	2120	Compléments de cancérologie [15-0-0]	H. Maisin
PNEU	2110	Compléments de pneumologie [15-0-0]	J. Prignot
INTR	2310	Compléments d'immunologie et d'immunopathologie [22,5-0-0]	P. Masson
PEDI	2140	Cardiologie pédiatrique [15-0-0]	A. Vliers et M. Tremouroux-Wattiez
INTR	2260	Compléments de gastro-entérologie [15-0-0]	C. Dive
INTR	2290	Exploration fonctionnelle cardio-pulmonaire [30-0-0]	F. Lavenne et L. Brasseur
PSP	2470	Psychologie pathologique [30-0-0]	R. Volcher
INTR	2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30-0-0]	Ch. Nagant de Deuxchaisnes
INTR	2270	Compléments de néphrologie [15-0-0]	Ch. van Ypersele de Strihou

([1]) Les parties a et b peuvent compter chacune séparément comme cours à option.
([2]) Cette deuxième partie se donne durant le second quadrimestre.
([3]) * à déterminer.

NEUR	2140	Compléments de neurologie [15-0-0]	A. Dereymaeker
PSYC	3192	Séminaire de psychopathologie-psychiatrie [0-0-45]	P. Guilmot, J. P. Legrand, Ch. Mertens de Wilmars et L. Cassiers
RDGN	2130	Compléments de technique radiologique [15-0-0]	P. Bodart
MEFY	2120	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [15-0-0]	M. Soete
NEUR	2150	Neurochirurgie [15-0-0]	G. Stroobandt
OBST	2160	Compléments d'obstétrique et de gynécologie [30-0-0]	J. Férin
INTR	2180	Hématologie clinique 1re partie : Hémostase et coagulation [15-0-0] 2e partie : Anémies, leucémies et hématosarcomes [15-0-0]	R. Masure G. Sokal
SEX	2210	Principes et méthodes de consultation conjugale [30-0-0]	G. Rucquoy
SEX	2250	Régulation de la fécondité humaine : problèmes psychologiques [15-0-0]	G. Rucquoy
SEX	2490	Régulation de la fécondité [30-0-0]	G. Rucquoy
PEDI	2150	Problèmes spéciaux relatifs à l'arriération mentale [15-0-0]	R. De Meyer
RDTH	2150	Techniques radiothérapiques [15-0-0]	A. Wambersie
BCMM	3140	Enzymologie clinique (1) [15-0-0]	G. Vaes
ESP	3380	Problèmes spéciaux d'épidémiologie [15-0-0]	A. Minette

c) *À partir de la troisième épreuve* (MED 23)

MEGE	2100	Séminaires de médecine générale [0-0-60]	M. Van Den Haute
ORL	2120	Compléments d'oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	J. Van Den Eeckhaut
ORL	2130	Phoniatrie [30-0-0]	J. Van Den Eeckhaut Suppl. Ph. De Jonckheere
DERM	2120	Compléments de dermatologie [15-0-0]	A. Bourlond
OFTA	2120	Compléments d'ophtalmologie [15-0-0]	J. Michiels
INTR	2330	Cliniques de médecine interne [22,5-0-0]	F. Lavenne
INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme (2) [15-30-0]	L. Brasseur

Cours de questions de sciences religieuses

SUPE	2790	Foi chrétienne et idéologie contemporaines [30-0-0]	R. Guelluy
SUPE	2810	Cours sur les raisons de croire [15-0-0]	J. M. Sevrin*
SUPE	2820	Initiation aux Évangiles [15-0-0]	J. Giblet
SUPE	2830	Questions spéciales de morale chrétienne [15-0-0]	E. Boné
FILO	1240	Exposé scientifique de la religion (partie générale) [15-0-0]	J. Rauwens
SUPE	2450	Philosophie de la religion [30-0-0]	G. Van Riet

(1) Charge horaire dans les programmes obligatoires : 15-45-0.
(2) Cet enseignement ne peut être suivi qu'en 4e épreuve. Une dérogation est cependant possible en 3e épreuve.

CAT	2150	Synthèse du message chrétien (dogme) [15-0-0]	A. Gesché
CAT	2160	Synthèse du message chrétien (morale) [15-0-0]	J. Étienne
PSP	2110	Psychologie religieuse [30-0-0]	A. Vergote

EXAMEN DE LICENCIÉ EN TECHNOLOGIE BIOMÉDICALE (1)

La licence a pour but premier de permettre aux porteurs du diplôme d'Assistant clinique de laboratoire (A1) de poursuivre leur formation dans les domaines particuliers de technologie biomédicale ou de gestion de laboratoires.

Tout candidat souhaitant s'inscrire à cette licence soumet au prélable son curriculum à la Commission facultaire chargée de ce programme d'enseignement et compétente pour examiner les qualités du candidat.

PREMIÈRE ÉPREUVE (BCMM 21)

Cours obligatoires

ANAT	1130	Cytologie et histologie générale [30-60-0]	S. Haumont et P. Baudhuin
BCHM	2110	Analyse instrumentale en biochimie [15-0-0]	J. Berthet
DENT	1170	Biochimie générale (2) [52,5-0-0]	G. Vaes
ou			
FARM	1120	Biochimie générale [60-15-0]	H. Beaufray et M. Roberfroid
INFM	2110	Éléments d'informatique médicale (1re partie) [15-0-0]	J. J. Haxhe et P. Baudhuin

Séminaires

Séminaires sur les applications statistiques en biologie

Choix de matières, à raison de 2 h/semaine pendant le premier quadrimestre, dans le cadre des cours ci-après :

MATH	1260	Éléments de statistiques [15-10-0]	A. Vander Stricht
MED	2220	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (1re partie) [30-0-0]	X. Aubert

(1) Accessible aux porteurs d'un des diplômes suivants :
— diplôme d'assistant clinique de laboratoire ;
— diplôme de candidat en sciences ;
— diplôme de candidat en sciences médicales.

Les porteurs d'un des deux derniers diplômes sont astreints à suivre une année préparatoire à l'Institut Paul Lambin.

Le programme comprend des cours obligatoires et à option, la participation à des séminaires ainsi qu'un travail de mémoire.

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire de la Commission (Prof. P. Masson, tél. 02/762.34.00, ext. 7430).
(2) Cours à option en BCMM 22 s'il n'a pas été choisi au titre obligatoire au BCMM 21.

MED	2230	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (2e partie) [30-0-0]	X. Aubert

Séminaire de biologie médicale

Participation, à raison de $^1/_2$ h/semaine pendant le second quadrimestre, aux séminaires organisés à l'intention des médecins candidats spécialistes en biologie médicale (Cliniques Universitaires).

Séminaires sur les applications de l'ordinateur au laboratoire

Choix de matières relevant notamment des cours FARM 3220 et INFM 2110 ; 1 h/semaine pendant le second quadrimestre.

Cours à option

120 heures au minimum pour l'année, à choisir avec l'accord de la Commission de la Licence en Technologie biomédicale.

Travail de mémoire

Le choix du sujet du mémoire se fait dès le premier quadrimestre, le second quadrimestre étant déjà consacré au travail de préparation.

Stages spécialisés

DEUXIÈME ÉPREUVE (BCMM 22)

Mémoire

En outre, un minimum de 120 heures de cours à option pour l'année, à choisir avec l'accord de la Commission.

Cours à option

ANAT	2120	Compléments de cytologie [30-0-0]	P. Baudhuin
ANPG	2110	Anatomie pathologique générale [33-0-0]	J. M. Brucher et P. Maldague
DENT	1180	Biochimie spéciale et immunologie générale [45-15-0]	G. Vaes
BCMM	3120	Chimie analytique [22,5-0-0]	P. Osinski
BCMM	3140	Enzymologie clinique [15-45-0]	G. Vaes
BCMM	3170	Chimie et métabolisme des hormones stéroïdes et des prostaglandines [15-0-0]	R. Devis
BCMM	2110	Chimie hormonologique [30-0-0]	R. Devis
BCMM	2130	Biochimie pathologique [30-0-0]	F. Van Hoof
BCMM	3130	Chimie médicale [45-0-0]	R. Devis
BCHM	2120	Compléments de biochimie [30-0-0]	C. de Duve
ESP	3141	Épidémiologie [15-0-0]	M. Lechat

FARM	3200	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie [22,5-40-20]	P. Dumont
FARM	3220	Analyse instrumentale et problèmes d'automatisation [30-50-0]	J. Rondelet
FARM	3340	Méthodologie des mesures radioactives [15-40-0]	G. Grégoire et M. Roberfroid
PHAR	2170	Pharmacologie expérimentale [30-0-0]	Th. Godfraind
FARM	3310	Cinétique enzymatique [10-30-0]	M. Roberfroid
FARM	3190	Compléments de toxicologie et phytopharmacie [30-50-0]	M. Mercier et A. Hassoun
HOSP	3320	Administration des services médicaux des hôpitaux [45-0-0]	J. Massion
FARM	3300	Pathologie infectieuse [30-0-0]	J. De Plaen
FARM	3320	Principes et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques in vitro [15-40-0]	C. Beckers et M. Lesne
INFM	2110	Éléments d'informatique médicale (2e partie) [15-0-0]	J. J. Haxhe, (Suppl. F. Roger) et L. Lambotte
INTR	2250	Utilisation des radioisotopes en biologie et en médecine [45-0-120]	M. De Visscher et C. Beckers
INTR	2190	Techniques hématologiques : Morphologie, Immunohématologie, Transfusion [15-30-0]	G. Sokal et J. Rodhain
INTR	2200	Techniques hématologiques : Hémostase, Transfusion [15-30-0]	R. Masure et M. Moriau
MED	2220	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (1re partie) [30-0-0]	X. Aubert
MED	2230	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (2e partie) [30-0-0]	X. Aubert
MCBL	3111	Compléments de microbiologie (bactériologie) [30-180-0]	G. Wauters
MCBL	3112	Compléments d'immunologie médicale [30-0-0]	S. Stadtsbaeder
MCBL	1110	Microbiologie générale [15-0-0]	C. Cocito
MCBL	3120	a) Compléments de virologie (théorie) [15-0-0]	M. Lamy*
		b) Compléments de virologie (clinique) [15-0-0]	M. Lamy
MDTR	3211	Toxicologie industrielle [15-0-0]	R. Lauwerys

Avec l'autorisation de la Commission, l'étudiant peut remplacer un ou plusieurs cours à option repris dans la liste, par d'autres cours de la faculté.

EXAMEN DE LICENCIÉ EN NUTRITION ET DIÉTÉTIQUE

Le programme de la licence a pour but de permettre aux meilleurs éléments porteurs du diplôme de diététicien de poursuivre leur formation et d'obtenir des qualifications plus poussées dans le domaine de la diététique.

Tout candidat souhaitant s'inscrire à la Licence en Nutrition et Diététique soumet au préalable son curriculum à la Commission facultaire chargée de ce programme d'enseignement et compétente pour examiner les qualités du candidat.

Le programme comprend des cours obligatoires et à option, la participation à des séminaires ainsi qu'un travail de mémoire.

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire de la Commission (Prof. C. Beckers, tél. 02/762.34.00, ext. 1780).

PREMIÈRE ÉPREUVE (NUT 21)

Cours obligatoires

ESP	3190	Hygiène alimentaire, 1re partie [45-0-0]	A. E. Lambert
ZOO	2170	Étude des aliments [30-30-0]	M. Vanbelle
HOSP	3500	Comptabilité générale [30-0-0]	M. Vaes
INFM	2110	Éléments d'informatique (1re partie) [15-0-0]	J. J. Haxhe et P. Baudhuin
HOSP	3320	Administration des services médicaux des hôpitaux [45-0-0]	J. Massion
FYSL	1120	Physiologie humaine (1re partie) [45-0-0]	A. Charlier, J. Crabbé et G. Maréchal

Séminaires

Participation, à raison de 3 h/semaine pendant le premier quadrimestre et de 4 h/semaine pendant le second quadrimestre, aux séminaires organisés par les services des Cliniques Universitaires (sujets en rapport avec les problèmes de nutrition et de diététique).

Cours à option

4 h/semaine au minimum, pendant *chacun* des deux quadrimestres de l'année, à choisir avec l'accord de la Commission de la Licence en Nutrition et Diététique.

Travail de mémoire

Le choix du sujet du mémoire se fait dès le premier quadrimestre, le second quadrimestre étant déjà consacré au travail de préparation.

DEUXIÈME ÉPREUVE (NUT 22)

Mémoire

En outre, un minimum de 4 h/semaine de cours à option pendant *chacun* des deux quadrimestres de l'année, à choisir avec l'accord de la Commission.

Cours à option

ESP	3490	Morale sociale [30-0-0]	J. Palsterman
ESP	3110	Hygiène du milieu [15-0-0]	J. Gillet
ESP	3190	Hygiène alimentaire, 2e partie [45-0-0]	A. Lambert
ESP	3141	Épidémiologie [15-0-0]	M. Lechat
ESP	3200	Éléments de toxicologie des denrées alimentaires au point de vue fabrication et altération [60-0-0]	A. Defalque et M. Mercier
HOSP	3130	Organisation et gestion des services administratifs des hôpitaux [30-0-0]	A. Prims
FARM	2270	Toxicologie [30-50-0]	M. Mercier
FARM	2280	Questions spéciales de toxicologie [30-0-0]	M. Mercier
INDA	2110	Technologie des industries alimentaires [45-0-0]	G. Schuchewytsch
FARM	2202	Questions spéciales de bromatologie [30-0-0]	A. Defalque
FARM	3220	Analyse instrumentale et problèmes d'automatisation [30-50-0]	J. Rondelet
FARM	2221	Pharmacologie [75-30-0]	Th. Godfraind et M. Lesne
ANAT	1130	Cytologie et histologie générale [30-20-0]	S. Haumont et P. Baudhuin
BCMM	2130	Biochimie pathologique [30-0-0]	F. Van Hoof
		Pathologie systématique intégrée :	
PATI	2170	Endocrinologie, maladies métaboliques et troubles de la nutrition [42-0-0]	Coord. M. De Visscher
PEDI	2130	Pédiatrie générale [6-0-0]	R. De Meyer
INTR	2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30-0-0]	Ch. Nagant de Deuxchaisnes

Avec l'autorisation de la Commission, l'étudiant peut remplacer un ou plusieurs cours à option repris dans la liste par d'autres cours de la faculté.

ENSEIGNEMENT EN SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL

Le Département de Médecine et Hygiène du Travail organise trois programmes d'enseignement en hygiène et sécurité du travail :

— Licence en Sécurité et Hygiène du Travail ;
— Certificat Complémentaire en Sécurité et Hygiène du Travail (niveau I) ;
— Certificat en Sécurité et Hygiène du Travail (niveau II).

Conditions d'admission

1. *La Licence en Sécurité et Hygiène du Travail* est accessible aux porteurs des diplômes d'ingénieur civil, de licencié en physique et en chimie, ainsi qu'aux porteurs d'un diplôme de fin d'études de l'enseignement supérieur technique (formations longues 3, 4 ou 5 ans). Le titre délivré correspond au niveau I de formation complémentaire défini par l'A.R. du 10 août 1978.

Le programme comporte deux années de cours théoriques et pratiques (SEHY 21 et SEHY 22). Les personnes répondant aux conditions d'admission décrites ci-dessus et détentrices d'un certificat en hygiène et sécurité du travail, niveau II, délivré par l'UCL ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Emploi et du Travail pourront accéder au diplôme de licencié en hygiène et sécurité du travail en suivant le programme de l'année d'étude SEHY 22. Toutefois, des cours supplémentaires pourront être imposés suite à une vérification du contenu des cours suivis antérieurement par les candidats.

2. *Le Certificat en Sécurité et Hygiène du Travail (niveau II)* est accessible à tout candidat au diplôme de formation complémentaire de niveau II défini par l'A.R. du 10 août 1978. Le programme comporte une année de cours (SEHC 21).

3. *Le Certificat complémentaire en Sécurité et Hygiène du Travail (niveau I)* est accessible :

1) aux porteurs d'un diplôme de fin d'études de l'enseignement supérieur technique (formations courtes 2 ou 3 ans). Le programme comporte les années de cours SEHY 21 et SEHC 22 ;
2) aux candidats porteurs d'un certificat en hygiène et sécurité du travail de niveau II ou de tout diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Emploi et du Travail et ayant une expérience pratique de cinq années au moins comme chef de service ou adjoint de chef de service de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail. Le programme comporte une année de cours (SEHC 22). Ce programme est équivalent au cycle de transition défini par l'A.R. du 10 août 1978.

Toutefois, des cours supplémentaires pourront être imposés suite à une vérification du contenu des cours suivis antérieurement par les candidats.

4. *La procédure d'admission prévoit :*

a) le dépôt du questionnaire d'admission délivré par le secrétariat du Département de Médecine et Hygiène du Travail, des copies des diplômes antérieurs et de la liste des cours suivis durant les études antérieures du candidat ;
b) un entretien d'orientation avec le Directeur du Département de Médecine et Hygiène du Travail ou son délégué, afin de préciser la nature du programme des études projetées et l'équivalence des cours antérieurement suivis par le candidat ;
c) l'inscription officielle au rôle de l'Université Catholique de Louvain.

Le Conseil du Département de Médecine et Hygiène du Travail statue sur chaque demande d'admission et sur les cours complémentaires éventuels à imposer aux candidats.

Objectif

Le programme vise à former des spécialistes des questions de sécurité et d'hygiène du travail. Ces spécialistes sont appelés à participer, avec les médecins du travail, les responsables de l'organisation du travail, les psychologues, etc., aux équipes ergonomiques chargées de la surveillance et de l'amélioration des conditions de travail. Leur formation polyvalente leur permet de planifier et de coordonner les mesures de prévention ou de contrôle des nuisances tant physiques qu'ergonomiques ou sociales aux postes de travail.

Présentation des programmes

Le programme est structuré en deux années de cours.

La première année (SEHY 21) est commune aux candidats à la licence en sécurité et hygiène du travail et aux candidats au certificat complémentaire en sécurité et hygiène du travail (niveau I). Le programme de l'année SEHC 21, aboutissant au certificat en sécurité en hygiène du travail (niveau II), comprend en plus des cours de l'année SEHY 21, la présentation d'un travail de fin d'études. Cette année de cours procure la formation de base nécessaire pour évaluer les problèmes de sécurité et d'hygiène et définir les principes d'amélioration des conditions de travail.

La seconde année constitue la seconde épreuve pour l'obtention du diplôme de licencié en sécurité et hygiène du travail (SEHY 22) et du certificat complémentaire en sécurité et hygiène du travail (niveau 1 - SEHC 22). Elle donne la formation spécifique nécessaire pour prévoir et contrôler les nuisances tant mentales, sociales que physiques aux postes de travail.

La plupart des cours proposés s'étendent ainsi sur les deux années, la première partie couvrant les principes généraux de reconnaissance, d'évaluation et de contrôle, la seconde partie apportant le degré de spécialisation nécessaire à la définition d'une politique de prévention effective.

Le programme ne vise pas à former des spécialistes en les diverses branches de la sécurité, de l'hygiène et de l'ergonomie, mais à procurer une formation telle que le diplômé de niveau I puisse globaliser les avis spécifiques des différents experts (médecins du travail, psychologues, ergonomes, sociologues, organismes agréés, experts techniques) et définir les lignes de conduite les plus appropriées pour l'amélioration des conditions des travailleurs.

PREMIÈRE ÉPREUVE

LICENCE EN SÉCURITÉ ET HYGIÉNE DU TRAVAIL et CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL (Niveau I) (SEHY 21)

CERTIFICAT EN SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL (niveau II) (SEHC 21)

SEHY	2101	Évaluation de l'ambiance chimique du travail : 1re partie [15-0-0]	N.
SEHY	2102	Contrôle de l'ambiance chimique de travail : 1re partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2103	Effets des facteurs physiques d'ambiance : 1re partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2104	Risques cutanés en milieu industriel [7,5-0-0]	N.
SEHY	2106	Contrôle des facteurs physiques d'ambiance : 1re partie [22,5-0-0]	N.
SEHY	2107	Sécurité en milieu industriel [45-0-0]	N.
SEHY	2110	Risque incendie et explosion [15-0-0]	N.
SEHY	2111	Pollution de l'air : 1re partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2112	Pollution de l'eau et déchets solides : 1re partie [7,5-0-0]	N.
ESP	3460	Radioprotection : 1re partie [7,5-0-0]	A. WAMBERSIE
SEHY	2113	Ergonomie du travail musculaire : 1re partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2114	Ergonomie du travail mental : 1re partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2116	Systèmes de travail et relations industrielles : 1re partie [15-0-0]	N.
SEHY	2117	Analyse des accidents de travail : 1re partie [15-0-0]	N.
SEHY	2120	Techniques d'études de postes de travail : 1re partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2121	Aspects juridiques et administratifs de la sécurité et de l'hygiène [15-0-0]	N.
SEHY	2150	Séminaire d'hygiène et de sécurité du travail [0-0-30]	N.
SEHY	2160	Stages en milieu industriel	
SEHY	2180	Travail de fin d'études (1)	

(1) Ce travail ne concerne que les participants au cycle SEHC 21.

DEUXIÈME ÉPREUVE
LICENCE EN SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL (SEHY 22)

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL (niveau I) (SEHC 22)

SEHY	2201	Évaluation de l'ambiance chimique de travail : 2e partie [15-0-0]	N.
SEHY	2202	Contrôle de l'ambiance chimique de travail : 2e partie [15-0-0]	N.
SEHY	2203	Effets des facteurs physiques d'ambiance : 2e partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2206	Contrôle des facteurs physiques d'ambiance : 2e partie [22,5-0-0]	N.
SEHY	2211	Pollution de l'air : 2e partie [15-0-0]	N.
SEHY	2212	Pollution de l'eau et déchets solides : 2e partie [15-0-0]	N.
ESP	3460	Radioprotection : 2e partie [7,5-0-0]	A. Wambersie
SEHY	2213	Ergonomie du travail musculaire : 2e partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2214	Ergonomie du travail mental : 2e partie [7,5-0-0]	N.
SEHY	2216	Systèmes de travail et relations industrielles : 2e partie [15-0-0]	N.
SEHY	2217	Analyse des accidents de travail : 2e partie [15-0-0]	N.
SEHY	2220	Techniques d'études de postes de travail : 2e partie [15-0-0]	N.
SEHY	2222	Épidémiologie et biostatistique [15-0-0]	N.
SEHY	2250	Séminaire d'hygiène et de sécurité du travail [0-0-30]	N.
SEHY	2260	Stages en milieu industriel	N.
SEHY	2280	Mémoire de fin d'études	

En plus de la réussite des examens se rapportant aux cours suivis, l'obtention des diplômes de licence ou des certificats en sécurité et hygiène du travail (niveaux I et II) est subordonnée à la présentation.

1) d'un rapport de stage de 4 semaines au moins dans le service de SHE où travaille le candidat ou dans un service de SHE agréé par l'école pour les candidats n'occupant pas des fonctions de SHE.

2) d'un travail de fin d'études original (pour le certificat de niveau II) ou d'un mémoire de fin d'études (pour le certificat complémentaire de niveau I et la licence).

Organisation

Les cours se donneront en général les mercredis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 au Pavillon des Conférences de l'École de Santé Publique de l'U.C.L., Clos Chapelle-aux-Champs 38, 1200-Bruxelles.

Les demandes d'inscription et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au Professeur J. Malchaire, Unité Hygiène du Travail, Clos Chapelle-aux-Champs 3038, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00 - ext. 3229.

EXAMEN DE LICENCIÉ ET DOCTORAT EN SCIENCES MÉDICALES

EXAMEN DE LICENCIÉ EN SCIENCES MÉDICALES

A. Pour les porteurs du diplôme de candidat en sciences médicales, poursuivant des études de médecine, ainsi que pour les porteurs du diplôme de médecin vétérinaire ou de licencié en science dentaire.

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 31S)

1. Cours théoriques

MD	1140	Éléments de mathématiques supérieures (1) [90-45-0]	A. Vander Stricht
MED	2220	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (1re partie) [30-0-0] (1)	X. Aubert

2. Travail de recherche

Les récipiendaires sont tenus d'exécuter un travail de recherche original dans un laboratoire de la Faculté de Médecine.

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 32S)

Cette deuxième épreuve n'est accessible qu'aux porteurs du diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire, ou de licencié en science dentaire.

1. Cours théoriques

Les récipiendaires sont tenus à suivre quatre heures/année de cours théoriques. Ces cours comporteront au moins deux matières de la liste ci-après ; les autres matières pourront être choisies parmi les cours donnés à la Faculté de Médecine ou à d'autres facultés.

Le choix des cours théoriques est déterminé pour chaque récipiendaire individuellement, sur proposition du promoteur dirigeant le mémoire de licence et par décision de la Commission pour les sciences médicales.

MED	2230	Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (2e partie) (1) [30-0-0]	X. Aubert
BCHM	2110	Analyse instrumentale en biochimie [15-0-0]	J. Berthet

(1) Les récipiendaires ayant subi l'examen sur cette matière en candidature en sciences médicales sont dispensés de ce cours.

FYSL	2110	Compléments de physiologie (1) [30-0-0]	M. Meulders
ANAT	2120	Compléments de cytologie (1) [30-0-0]	P. Baudhuin
BCHM	3210	Séminaire de biologie cellulaire normale et pathologique (2) [0-0-60]	C. de Duve
BCHM	3220	Séminaire de chimie et d'enzymologie des membranes normales et pathologiques (2) [0-0-90]	H. Beaufay et A. Trouet
BCMM	3230	Séminaire d'enzymologie pathologique et de régulations métaboliques (2) [0-0-120]	H. G. Hers
BCMM	3240	Séminaire de cytologie et de cytopathologie biochimiques (2) [0-0-90]	P. Baudhuin, H. Beaufay et A. Trouet
BCMM	3260	Effets cytologiques des médicaments (2) [0-0-90]	A. Trouet
BCHM	2120	Compléments de biochimie (1) [30-0-0]	C. de Duve
CHG	2210	Chirurgie expérimentale (1) [15-0-0]	Ch. De Muylder
BCMM	2130	Biochimie pathologique (1) [30-0-0]	F. Van Hoof
PHAR	2170	Pharmacologie expérimentale (1) [30-0-0]	Th. Godfraind
INTR	2250	Utilisation des radio-isotopes en biologie et en médecine [45-0-120]	C. Beckers et M. De Visscher
GEMO	2110	Génétique moléculaire (1) [30-0-0]	C. Cocito

2. Travail de recherche

Poursuite du travail de recherche exigé pour la 1re licence en sciences médicales.

3. Présentation d'un mémoire

Les récipiendaires doivent présenter un mémoire se rapportant à leur sujet de recherche.

Note

Il sera décerné un *certificat* aux récipiendaires qui ont satisfait à toutes les épreuves de la licence en sciences médicales, sans avoir présenté de mémoire (voir Doctorat en sciences médicales).

B. Pour les porteurs du diplôme de licencié en sciences, de pharmacien, d'ingénieur civil, ou d'ingénieur agronome.

La licence en sciences médicales comporte deux années d'études.

1. Cours théoriques

Le programme des cours théoriques est déterminé pour chaque récipiendaire individuellement, sur proposition du promoteur dirigeant le mémoire de licence et par décision de la Commission pour les sciences médicales. Les cours théoriques comprennent un total d'au moins 450 heures, à répartir sur les deux années. Le programme inclut obligatoirement deux cours de candidature en médecine.

(1) Les récipiendaires ayant déjà subi l'examen sur cette matière au cours de leurs études antérieures sont dispensés de cet enseignement.
(2) Cours accessible dès la 1re épreuve.

2. Travail de recherche

Les récipiendaires sont tenus d'exécuter un travail de recherche original dans un laboratoire de la Faculté de Médecine.

3. Présentation d'un mémoire

Les récipiendaires doivent présenter un mémoire se rapportant à leur sujet de recherche.

Note

Il sera décerné un *certificat* aux récipiendaires qui ont satisfait à toutes les épreuves de la licence en sciences médicales sans avoir présenté de mémoire (voir Doctorat en sciences médicales).

DOCTORAT EN SCIENCES MÉDICALES (MED 39S)

L'épreuve du doctorat en sciences médicales comporte la présentation et la défense publique d'une dissertation relative à un travail de recherche original sur un sujet approuvé par la Commission pour les sciences médicales.

A. *Pour les porteurs d'un diplôme de licencié en sciences médicales*

Le doctorat est accessible aux licenciés en sciences médicales au plus tôt un an après l'obtention de ce diplôme. L'admission des candidats est déterminée par la Commission pour les sciences médicales, sur avis favorable d'un promoteur.

B. *Pour les porteurs du diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire, de licencié en science dentaire, de pharmacien, de licencié en sciences, d'ingénieur civil ou d'ingénieur agronome.*

Sur avis favorable d'un promoteur, la Commission pour les sciences médicales peut autoriser un récipiendaire à s'inscrire à l'épreuve de doctorat en sciences médicales, s'il est porteur du certificat attestant qu'il a satisfait aux épreuves de la licence en sciences médicales, à l'exception de la présentation du mémoire.

EXAMEN D'AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MÉDECINE (MED 37)

Le règlement général de collation du grade est publié au début du volume (chapitre « Renseignements généraux », pp. RG 81 et RG 82).

Règles particulières à la Faculté de Médecine concernant l'agrégation de l'enseignement supérieur
(Complément au règlement général)

1. L'agrégation de l'enseignement supérieur consacre une sérieuse initiation à la recherche scientifique ; elle est l'expression d'une préoccupation scientifique continue ayant abouti à des résultats importants et originaux.

Dans la mesure du possible, les travaux faisant l'objet de la thèse se rapporteront à un même sujet. Ils auront été préalablement publiés, ou au moins acceptés pour publication, dans des journaux scientifiques de diffusion internationale au moment où le candidat introduit sa requête.

2. La requête introduite par le candidat conformément à l'art. 2 du règlement général est accompagnée des tirages à part des publications et des manuscrits acceptés pour publication. La note décrivant l'objet de la dissertation doit faire ressortir la contribution originale du candidat au sujet traité.

3. La requête introduite auprès de la faculté est examinée par un comité de lecture désigné par le Conseil de Faculté. Ce comité comprend le promoteur et trois à six membres du Conseil de Faculté ; si la chose paraît nécessaire, des personnes étrangères au Conseil de Faculté peuvent être sollicitées pour faire partie du comité de lecture. La valeur des publications du candidat, sa part dans les travaux publiés en collaboration, et le niveau scientifique des journaux dans lesquels ils ont paru, sont les éléments essentiels d'appréciation du comité de lecture. Le comité de lecture propose au Conseil de Faculté l'admissibilité ou la non-admissibilité du candidat. S'il n'est pas unanime sur la proposition ou si le Conseil de Faculté le demande, le comité de lecture fera un rapport détaillé au Conseil de Faculté ; ce rapport ne doit pas être écrit.

4. Le jury est constitué du comité de lecture auquel, s'il n'en faisait déjà partie, est adjoint un membre étranger. Le nom de celui-ci est proposé au Conseil de Faculté par le comité de lecture. Le jury entend le récipiendaire, soit qu'il convoque celui-ci à une de ses réunions, soit qu'il demande au candidat de rencontrer individuellement les membres du jury.

5. La dissertation imprimée consiste en une revue de la littérature à la lumière de laquelle les travaux originaux de l'auteur sont résumés et discutés. Sauf exception admise ou imposée par le jury, la dissertation ne doit pas excéder une cinquantaine de pages. Le jury autorise ou refuse l'impression de la dissertation. Le jury peut refuser une ou plusieurs des thèses annexes s'il estime que leur sujet n'est pas d'un intérêt suffisant ou s'il est trop voisin de la dissertation principale.

ENSEIGNEMENT POST-GRADUÉ

EXAMEN DE LICENCIÉ EN MÉDECINE DU TRAVAIL (MDTR 28)

La licence en médecine du travail est accessible aux porteurs du diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements. Les études de médecine du travail peuvent toutefois coïncider avec la 4e année du doctorat en médecine. Les étudiants peuvent même demander l'autorisation à la faculté de suivre certains cours durant les 2e et 3e années du doctorat. Le diplôme final ne peut toutefois être délivré qu'après l'obtention du grade de docteur en médecine.

Débouchés

Les médecins du travail sont attachés à des services médicaux du travail, d'entreprises, soit à des services médicaux interentreprises. Ce diplôme est requis pour la désignation des médecins du travail.

Programme des cours
(Nouveau régime suite à l'A.R. du 5 mars 1970)

La licence en médecine du travail comporte une année de cours théoriques, un stage de 8 semaines au moins dans un service médical du travail dépendant d'un organisme public ou privé, ainsi que la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

Les étudiants se renseignent au secrétariat du Département de Médecine du Travail sur les modalités de stage et de mémoire (Clos Chapelle-aux-Champs 30, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 3220).

Les cours se donnent à l'École de Santé Publique. Ils sont répartis sur trois demi-journées maximum par semaine.

MDTR 2160	Visites d'entreprises	L. Brasseur, J. Brouwers, R. Lauwerys et J. M. Lachapelle
TRAV 2232	Technologie du travail [15-0-0]	J. Malchaire
MDTR 3140	Leçons d'ophtalmologie [15-0-0]	J. Michiels
MDTR 3150	Leçons d'oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	J. Van Den Eeckhaut, Suppl. Ph. Dejonckere
MDTR 3160	Physiologie du travail [15-0-0]	J. M. Detry
MDTR 3180	Évaluation d'incapacité de travail et invalidités [15-0-0]	N.
MDTR 3190	Hygiène du travail [15-0-0]	L. Brasseur et J. Brouwers
MDTR 3201	Pathologie et clinique des maladies professionnelles [45-0-0]	F. Lavenne et R. Lauwerys
MDTR 2302	Exercices pratiques de pathologie du travail [0-60-0]	L. Brasseur, J. Brouwers, R. Lauwerys et J. M. Lachapelle
MDTR 3211	Toxicologie industrielle [15-0-0]	R. Lauwerys
MDTR 3212	Exercices pratiques de toxicologie industrielle [0-22,5-0]	R. Lauwerys
MDTR 3230	Dermatoses professionnelles [15-0-0]	J. M. Lachapelle
MDTR 3240	Réadaptation professionnelle [15-0-0]	A. Frans
MDTR 3250	Méthodes statistiques et épidémiologie [15-0-0]	M. Lechat
MDTR 3260	Éléments de radioprotection [15-0-0]	A. Wambersie
MDTR 3270	Législation médico-sociale [15-0-0]	J. Brouwers et R. Vandeput-Meert
MDTR 3280	Systèmes de travail et gestion des ressources humaines [30-0-0]	M. Hees
MDTR 3290	Accidents du travail [15-0-0]	J. Brouwers et A. Vincent
PSP 2570	Psychologie industrielle et professionnelle (partie : Psychologie et psychopathologie professionnelle) [30-0-0]	C. Mertens de Wilmars
MDTR 3330	Médecine préventive [15-0-0]	D. Stanescu
MDTR 3340	Séminaire de médecine du travail [0-0-22,5]	G. Van Houte
	8 semaines de stage dans un service médical du travail. Présentation du mémoire de fin d'études	

Remarque importante

Les contenus de MDTR 2160 Visites d'entreprise.
MDTR 3201 Pathologie et clinique des maladies professionnelles,
MDTR 3202 Exercices pratiques de pathologie du travail,
étant considérés comme un ensemble de matières articulées, les étudiants ne pourront présenter l'examen d'aucun de ces cours avant de les avoir terminés tous les trois.

Cycle de perfectionnement post-universitaire

Chaque année, le département de Médecine du Travail organise un cycle de perfectionnement en médecine du travail.

Ce programme comprend une dizaine de leçons qui se donnent à raison d'une soirée par mois, de novembre à juin.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'École de Santé Publique (Clos Chapelle-aux-Champs 4, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 3220).

SPÉCIALISATION EN ANESTHÉSIOLOGIE (ANES 35)

Président de la Commission : P. De Temmerman, Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1822.

Secrétaire : M^me^ Y. Kestens-Servaye, Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles, Tél. 02/762.34.00.

Membres : B. Gribomont, C. Harvengt, K. Joucken, P. J. Kestens, F. Lavenne, Cl. Lecart, P. Lechien, A. Raveau et J. Tremouroux.

Le certificat de médecin spécialiste en Anesthésiologie est délivré aux récipiendaires qui satisfont, *quatre ans* au moins après l'obtention du diplôme de docteur en médecine, à l'épreuve finale portant sur l'anesthésiologie et la réanimation. L'épreuve comporte la présentation d'un mémoire.

Les récipiendaires doivent avoir satisfait à une épreuve intermédiaire deux ans avant l'épreuve finale.

Enseignement théorique et pratique

Les matières sont enseignées aux séminaires d'anesthésiologie ainsi qu'aux séances d'enseignement hebdomadaire organisées dans le service (consulter les « seminaria »).

Les matières suivantes doivent être présentées au cours des deux premières années :

ANES	3120	Pharmacodynamie appliquée à l'anesthésie et la réanimation [30-0-0]	P. De Temmerman
ANES	3130	Anatomie spéciale, y compris les démonstrations et les manipulations [15-15-0]	
ANES	3140	Physiologie normale et pathologique : — du système respiratoire, y compris les tests fonctionnels — du système cardio-vasculaire, y compris des éléments d'E.C.G. — du système nerveux central, périphérique et sympathique (y compris des éléments d'E.C.G.) — du milieu intérieur [30-15-0]	
ANES	3150	Anesthésiologie théorique et clinique [30-0-0]	
ANES	3160	Technologie de l'anesthésie, y compris les démonstrations et les manipulations [15-30-0]	
ANES	3170	Technologie de la réanimation, y compris le monitoring, avec démonstrations et manipulations [15-30-0]	

Au cours de la deuxième année, les récipiendaires accompliront un stage de six mois dans le service de médecine interne.

Les matières suivantes doivent être présentées au cours des deux autres années :

ANES	3180	Physiopathologie générale et spéciale de l'anesthésie [60-30-0]	
ANES	3190	Physiopathologie et thérapeutique spéciales des grands dérèglements organiques (séminaires)	
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45]	J. Trémouroux
REAN	3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	J. Trémouroux
ANES	3220	Séminaire d'anesthésiologie [0-0-60]	B. Gribomont
ANES	3230	Démonstrations de techniques d'anesthésie (par séries) [0-90-0]	B. Gribomont et Y. Kestens-Servaye

ainsi que le dépôt d'un mémoire, transmis au Jury un mois au moins avant la date de l'épreuve finale.

Stages cliniques

Les récipiendaires doivent avoir effectué au moins quatre années de stage à plein temps dont deux années au moins dans le service des Hôpitaux Universitaires de Louvain. Les autres années peuvent être effectuées dans des services belges ou étrangers préalablement agréés par la Commission.

SPÉCIALISATION EN BIOLOGIE MÉDICALE (BCMM 35)

Président : G. Sokal — UCL 3052. Clos Chapelle-aux-Champs 30, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 3150.

Secrétaire : S. Stadtsbaeder — Laboratoire de Bactériologie — Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1752.

Membres : C. Beckers, J. Berthet, J. M. Brucher, G. Bruynoghe, M. De Bruyère, A. Defalque, R. Devis, C. Fiévez, J. Haot, A. Hassoun, M. Lamy, P. Maldague, R. Masure, F. Meersseman, M. Mercier, M. Moriau, H. Noël, P. Osinski, J. Rodhain, F. Stein, G. Vaes et G. Wauters.

— La Biologie Médicale se subdivise en 4 disciplines - la chimie, l'hématologie, la microbiologie et l'anatomie pathologique.

Les possibilités de diplômes et certificats sont les suivantes :

—	Spécialiste en anatomo-pathologie :	4 ans
—	Spécialiste en biologie clinique générale :	4 ans
—	Certificat de spécialiste :	
	1. en chimie	2 ans
	2. en hématologie	2 ans
	3. en microbiologie	2 ans

Les certificats de fréquentation de cours ou de stages sont délivrés uniquement par la Commission sur proposition du professeur ou/et du maître de stage, si les conditions suivantes ont été remplies :

1. Programme de spécialisation approuvé par la Commission.
2. Inscription du candidat à l'U.C.L.
3. Fréquentation des cours inscrits au programme et réussite des épreuves qui s'y rapportent.

— Les candidats spécialistes sont priés d'adresser leur demande, complétée d'un curriculum vitae, avant le 1er mars de chaque année, au secrétariat de la Commission de Biologie Médicale.
— L'année de stage commence le 1er août.

1. Organisation des études en biologie, en chimie, en hématologie et en microbiologie

Chaque cycle d'études comprend :

1. Un stage full-time dans un laboratoire universitaire ou, éventuellement, dans un laboratoire agréé par la Commission.
2. Des examens se rapportant aux cours dont le programme est détaillé ci-après.
3. La participation aux séminaires ou conférences spéciales indiqués par le Chef de service.
4. La préparation d'un mémoire.
5. La participation à l'enseignement pratique des étudiants (monitorat).

Programme d'études

A. Biologie clinique générale

— *Stages :* 4 années de stage full-time avec un stage d'au moins un an dans chacune des trois disciplines (chimie, hématologie, microbiologie).
— *Cours :*

BCMM 3130	Chimie médicale [45-0-0]	R. Devis
BCMM 3110	Chimie hormonologique [60-0-0]	R. Devis
BCMM 3120	Chimie analytique [15-0-0]	P. Osinski
BCMM 3140	Enzymologie clinique [15-45-0]	G. Vaes
PHAR 2130	Toxicologie médicale [15-0-0]	R. Lauwerys et P. Mahieu
MCBL 3111	Compléments de microbiologie (bactériologie) [30-90-0]	G. Wauters
MCBL 3112	Compléments de microbiologie (immunologie médicale et antibiotiques) [30-0-45]	S. Stadtsbaeder
MCBL 3120	a) Compléments de virologie (théorie) [30-45-0]	M. Lamy*
	b) Compléments de virologie (clinique) [15-*([1])-0]	M. Lamy
INTR 2190	Techniques hématologiques (1re partie) (morphologie, immunohématologie, transfusion) [15-30-0]	G. Sokal et J. Rodhain
INTR 2200	Techniques hématologiques (2e partie) (hémostase, transfusion) [15-0-0]	R. Masure et M. Moriau
INTR 2190	et INTR 2200 : le cours complet pour les candidats biologistes comprend un cycle de 2 ans	
BCMM 3160	b) Morphologie des organes hématopoïétiques et cytologie clinique [15-0-0]	G. Sokal
BCMM 3270	Pathologie immunitaire et profiles protéiques (par séries) [0-67,5-30]	P. Masson
BCMM 3300	Séminaire et exercices de biochimie médicale [0-60-30]	J. Berthet
BCMM 3310	Informatique appliquée à la biologie clinique (par séries) [15-30-0]	J. Berthet

([1]) À déterminer.

INTR 3310	Techniques d'immunohématologie et de transfusion (par séries) [0-45-0]	M. De Bruyère et M. Moriau
INTR 3320	Séminaire de biologie hématologique [0-0-45]	M. Moriau et G. Sokal
INTR 3330	Techniques d'hémostase (par séries) [0-45-0]	M. Moriau
INTR 3340	Protocoles de morphologie hématologique (par séries) [0-45-0]	G. Sokal
INTR 3510	Séminaire d'hématologie clinique [0-0-30]	G. Cornu, J. L. Michaux, M. Moriau et G. Sokal
MCBL 3130	Séminaire d'hygiène hospitalière [0-0-45]	J. J. Haxhe
MCBL 3150	Séminaire de génétique bactérienne et virale [0-0-60]	C. Cocito
MCBL 3180	Démonstrations de techniques de biochimie bactérienne et virale [0-60-0]	C. Cocito

Cours à option propres à la spécialisation

BCMM 3180	Travaux pratiques de chimie hormonologique [0-40-0]	R. Devis
BCMM 3190	Automation en chimie médicale [10-5-0]	F. Stein
BCMM 3210	Séminaire de biologie cellulaire normale et pathologique [0-0-60]	C. de Duve
BCMM 3220	Séminaire de chimie et d'enzymologie des membranes normales et pathologiques [0-0-90]	H. Beaufay et A. Trouet
BCMM 3230	Séminaire d'enzymologie pathologique et de régulations métaboliques [0-0-120]	H. G. Hers
BCMM 3240	Séminaire de cytologie et de cytopathologie biochimiques [0-0-90]	P. Baudhuin, H. Beaufay et A. Trouet
BCMM 3260	Effets cytologiques des médicaments [0-0-90]	A. Trouet
FARM 3410	Pharmacocinétique et pharmacie cliniques [0-30-30]	M. Lesne

Les candidats suivront chaque année les cours correspondants à leur stage.

B. Certificats

1. *Chimie*

— 2 années de stage full-time dans des laboratoires universitaires de chimie.
— *Programme des cours :*

Chimie médicale, chimie hormonologique, chimie analytique, enzymologie clinique, automation en chimie médicale, toxicologie médicale comme pour la biologie générale.
En plus : deux cours au choix parmi : BCHM 2120
BCHM 2110
BCHM 3180

2. *Microbiologie :*

— 2 années de stage full-time dans des laboratoires universitaires de microbiologie.
— *Programme des cours :*

MCBL 3111, 3112 et 3120 comme pour la biologie générale.
En plus 2 cours à option au choix.

3. *Hématologie :*

— 2 années de stage full-time dans des laboratoires universitaires d'hématologie.

— *Programme des cours :*
INTR 2190 et INTR 2200 comme pour la biologie générale.
En plus 2 cours à option au choix.

Pour tous les candidats, l'assistance au séminaire mensuel de biologie est obligatoire.

2. Organisation des études spéciales en Anatomie pathologique

2 années d'études au moins doivent se poursuivre à Louvain.

Les stages extra-muros doivent être agréés par la Commission et ne pourront être effectués que dans des institutions où se pratiquent régulièrement des autopsies et des confrontations anatomo-cliniques.

L'enseignement théorique et pratique est assuré par les chefs de service et leurs collaborateurs, membres du corps académique et scientifique.

Les candidats spécialistes devront au cours de leurs stages participer aux diverses activités du service : prestations cliniques, autopsies, recherches, séminaires et enseignement pratique pour les étudiants du 2e cycle.

À la fin de la 2e année les candidats devront satisfaire à une épreuve portant sur les matières figurant au programme et présenteront un rapport sur leur travail durant cette première période.

Au terme des quatre années d'études, les récipiendaires soumettront à la Commission un rapport concernant les stages effectués, les cours suivis et les examens présentés, ainsi que le travail personnel, la participation à l'enseignement et les publications.

Matières théoriques obligatoires

ANAP 3100	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique (par séries) [0-135-0]	Cl. Fievez
ANAP 3110	Séminaire d'anatomie pathologique [0-0-60]	Cl. Fievez et F. Meersseman
ANPS 3110	Compléments d'anatomie pathologique (la répartition des sujets se fera de manière à couvrir les chapitres les plus importants d'anatomie pathologique en une période de 4 ans) [30-0-30]	F. Meersseman et P. Maldague
NEUR 3130	Compléments de neuropathologie [22,5-0-0]	J. M. Brucher

Cours à option

À choisir, au minimum un cours :

ANPG 2120	Neuropathologie [22,5-0-0]	J. M. Brucher
BCMM 3160	Morphologie des organes hématopoïétiques et cytologie clinique [15-0-0]	G. Sokal
BCMM 3120	Chimie analytique [15-0-0]	P. Osinski
BCMM 2110	Chimie hormonologique [15-15-0]	R. Devis
	Varia, à soumettre au Jury	

Séminaires

Séminaires d'anatomie pathologique	F. Meersseman et P. Maldague
Séminaires anatomo-cliniques de chirurgie	F. Meersseman
Séminaires anatomo-cliniques de neurologie	J. M. Brucher
Séminaires anatomo-cliniques de pneumologie (Mont/Godinne)	F. Meersseman et J. Prignot
Séminaires anatomo-cliniques de gynécologie	P. Maldague
Séminaires pluridisciplinaires de gastro-entérologie	P. J. Kestens, C. Dive, P. Bodart et F. Meersseman

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat du laboratoire d'anatomie pathologique des Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1712.

SPÉCIALISATION EN CHIRURGIE GÉNÉRALE (CHG 35)

Président de la Commission : P. J. Kestens.
Secrétaire : J. J. Haxhe.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1400 ou 1401.
Membres : G. Alexandre, J. Brenez, Ch. Chalant, A. De Coninck, Ch. De Muylder, A. Dereymaeker, P. Hennebert, P. Jaumin, L. Lambotte, J. B. Otte, R. Ponlot, J. C. Schoevaerdts, G. Stroobandt et A. Vincent.

Après délibération de la Commission, le certificat de spécialiste en Chirurgie générale est délivré aux récipiendaires qui satisfont pendant cinq années au moins après l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, Chirurgie et Accouchements aux exigences formulées ci-dessous. La Commission examinera en particulier les aptitudes du candidat en matière d'indications opératoires, de technique et de tactique chirurgicales.

Les candidats assistants doivent faire parvenir leur demande au secrétariat des services chirurgicaux avant le 1er mars de l'année académique pendant laquelle ils vont commencer leur spécialisation. C'est au cours de la réunion du mois de mars du Conseil de Direction des Services Chirurgicaux que les candidatures sont examinées : à cette fin, un curriculum vitae est exigé. Une interview des candidats est le plus souvent demandée.

L'année d'assistanat commence à une des quatre dates suivantes : 1er janvier — 1er avril — 1er juillet — 1er octobre.

1. Formation de base de 2 ans

Cette formation comprend obligatoirement :

a) *un enseignement théorique* sous forme d'une série de conférences étalées sur deux ans, à raison d'environ quatre séances par an, d'une après-midi chacune. Ces séances seront annoncées suffisamment à l'avance et comporteront un enseignement centré sur les thèmes suivants :
La physiopathologie chirurgicale
Les urgences chirurgicales
L'évaluation du risque en chirurgie

Secrétaire : Dr. L. Lambotte.

Tout candidat spécialiste, qu'il acquiert son enseignement pratique dans les services universitaires ou dans les services agréés, est tenu de suivre cet enseignement. Les équivalences éventuelles sont évaluées par la Commission.

b) *un enseignement pratique* qui peut s'acquérir dans les cliniques universitaires ou dans les cliniques où le chef de service est agréé par la Commission.

Les récipiendaires doivent satisfaire à une épreuve qui leur permet de poursuivre leur spécialisation.

2. Formation avancée

La spécialisation se poursuit pendant trois ans et peut s'acquérir dans toute clinique dont le Chef de Service de Chirurgie est agréé par la Commission.

Dans les cliniques universitaires, elle comprend :

a) *un enseignement théorique* sous forme de séminaires avec présentation et discussion de cas cliniques par les assistants (les 2e mardis du mois à 17 h 30).

Secrétaire : Dr J. B. Otte.

Chaque assistant est tenu de faire au moins deux de ces prestations au cours des trois années de formation.

Ces séminaires doivent servir de base à une publication.

— Cours avancés suivis dans les diverses spécialités médico-chirurgicales : gastro-entérologie, orthopédie, urologie, affections cardiovasculaires et thoraciques, neurochirurgie, gynécologie et chirurgie plastique (10 heures par année au minimum, au choix du candidat).
— Participation aux séminaires anatomo-cliniques (les 4e mardis du mois à 17 h 30).

Organisation : Dr F. Meersseman.

Secrétaire : Dr P. J. Kestens.

— Participation aux séminaires de chirurgie de l'appareil digestif (les 1er et 3e vendredis du mois à 18 h 30).

b) *un enseignement pratique* assuré par :

— la rotation dans un des services spécialisés :
 — chirurgie générale : au moins 3 mois
 — chirurgie de l'appareil digestif : au moins 6 mois
 — orthopédie : au moins 3 mois
 — urologie : au moins 3 mois
 — urgences : au moins 3 mois
 — neurochirurgie : au moins 3 mois
— un stage d'au moins 3 mois dans un des services suivants, au choix du candidat :
 — chirurgie cardiovasculaire et thoracique
 — gynécologie
 — chirurgie plastique
 — chirurgie des transplantations

 (l'adaptation de ce programme aux nécessités hospitalières résulte d'un accord entre les chefs de service intéressés).
— un séjour d'un an dans un service chirurgical à l'étranger ou dans un laboratoire de recherche, agréés par la Commission. Les dates et la prolongation éventuelle d'un séjour doivent être chaque fois discutées par la Commission dans l'intérêt des services.
— un travail personnel sera exigé pour l'attribution du titre de spécialiste.

Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées d'année en année.

Toutefois, les modifications éventuelles ne s'appliqueront qu'aux récipiendaires qui n'ont pas encore commencé leurs études de spécialisation.

Enseignement obligatoires

CHG	3100	Séminaire de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique [0-0-30]	Ch. Chalant et R. Ponlot
CHG	3110	Policlinique de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique (par séries) [0-45-0]	Ch. Chalant et R. Ponlot
CHG	3120	Tours de salle de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique (par séries) [0-45-0]	Ch. Chalant et R. Ponlot
CHG	3130	Démonstrations opératoires de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique (par séries) [0-90-0]	Ch. Chalant et R. Ponlot
CHG	3140	Tours de salle de chirurgie digestive et pédiatrique (par séries) [0-45-0]	P. J. Kestens et J. B. Otte
CHG	3150	Séminaire de chirurgie digestive et pédiatrique [0-0-60]	P. J. Kestens et J. B. Otte
CHG	3160	Policlinique de chirurgie générale et digestive (par séries) [0-45-0]	Ch. De Muylder et P. J. Kestens
CHG	3170	Démonstrations opératoires de chirurgie (par séries) [0-90-0]	P. J. Kestens et J. B. Otte
CHG	3180	Séminaire de chirurgie orthopédique [0-0-30]	A. Vincent
CHG	3190	Tours de salle de chirurgie orthopédique (par séries) [0-45-0]	A. Vincent
CHG	3200	Démonstrations opératoires de chirurgie orthopédique (par séries) [0-90-0]	A. Vincent
CHG	3210	Policlinique de chirurgie orthopédique (par séries) [0-45-0]	A. Vincent
CHG	3220	Tours de salle d'urologie (par séries) [0-45-0]	J. Brenez
CHG	3230	Séminaire d'urologie [0-0-30]	G. Alexandre, J. Brenez et P. Hennebert
CHG	3240	Démonstrations opératoires d'urologie (par séries) [0-90-0]	G. Alexandre et P. Hennebert
CHG	3250	Policlinique d'urologie (par séries) [0-45-0]	J. Brenez

Enseignements optionnels

ANES	3200	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45]	J. Trémouroux
ANES	3210	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	J. Trémouroux
MNUC	3150	Démonstrations techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo (par séries) [0-45-0]	C. Deckers

SPÉCIALISATION EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE (ORTO 35)

Président de la commission : A. Vincent.
Secrétaire : P. De Nayer.
Membres : P. Bodart, P. J. Kestens, J. Lewalle, W. Lokietek, B. Maldague, J. Rombouts et M. Soete.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1405.

Le certificat de spécialiste en Chirurgie orthopédique est délivré aux récipiendaires qui satisfont, *cinq ans* au moins après l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, à l'*épreuve finale* portant sur la chirurgie orthopédique, sur la traumatologie des membres et de la colonne et sur les questions correspondantes de radiologie, d'anatomie pathologique, de revalidation, d'expertise et de recherche fondamentale.

Cette épreuve comporte la présentation d'*un mémoire.*

Trois ans avant l'épreuve finale, les récipiendaires doivent avoir satisfait à *une épreuve intermédiaire* dont le contenu sera précisé et annoncé en temps utile, en accord avec la Commission de Spécialisation en Chirurgie générale.

Les matières sont enseignées aux Séminaires de Chirurgie orthopédique, tous les vendredis à 18 heures, ainsi qu'aux séances de techniques opératoires orthopédiques et d'exposés théoriques certains mardis à 18 h. Le programme détaillé est adressé aux candidats qui en font la demande.

Voici cependant quelques-uns des enseignements :

CHG	3180	Séminaire de chirurgie orthopédique [0-0-30]	A. VINCENT
CHG	3190	Tours de salle de chirurgie orthopédique (par séries) [0-45-0]	A. VINCENT
CHG	3200	Démonstrations opératoires de chirurgie orthopédique (par séries) [0-90-0]	A. VINCENT
CHG	3210	Policlinique de chirurgie orthopédique (par séries) [0-45-0]	A. VINCENT

Les récipiendaires doivent avoir effectué au moins cinq années de *stage à temps plein,* dont deux années dans un service de Chirurgie générale, et les autres, dans un service de Chirurgie orthopédique.

Ces stages doivent avoir été effectués pendant deux années au moins dans un service des Hôpitaux de l'Université de Louvain, les autres années dans un service universitaire ou dans un service dont le chef est agréé par la Commission. La répartition de ces stages dans le curriculum du récipiendaire résulte d'un accord entre les chefs de service intéressés.

SPÉCIALISATION EN UROLOGIE (URO 35)

Président de la Commission : J. BRENEZ.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1420.
Secrétaire : P. HENNEBERT.
Membres : G. ALEXANDRE, Ch. DE MUYLDER, P. J. KESTENS, Cl. LECART et P. VAN CANGH.

Les candidatures sont adressées au Président.

Durée : Cinq ans à temps plein.

La formation est acquise dans les services universitaires pendant cinq ans. Une partie de cette formation peut s'acquérir dans des services dont les titulaires sont agréés par la Faculté. Cette partie ne pourra pas excéder un an.

Matières

CHG	3220	Tours de salle d'urologie (par séries) [0-45-0]	J. BRENEZ
CHG	3230	Séminaire d'urologie [0-0-30]	G. ALEXANDRE, J. BRENEZ et P. HENNEBERT
CHG	3240	Démonstrations opératoires d'urologie (par séries) [0-90-0]	G. ALEXANDRE et P. HENNEBERT
CHG	3250	Policlinique d'urologie (par séries) [0-45-0]	J. BRENEZ

Stages cliniques à temps plein dans le service d'Urologie des Cliniques Universitaires St-Luc ou des cliniques agréées, pendant quatre ans, au cours desquels un stage de biologie clinique est prévu pour une durée de trois mois.

Stage clinique dans un service de Gynécologie et dans un service de Chirurgie Abdominale de six mois chacun.

En principe, la dernière année de formation se passe dans le service d'Urologie des Cliniques Universitaires St-Luc.

Épreuve finale : Les candidats doivent satisfaire aux examens portant sur la pathologie, la clinique, la thérapeutique et la prophylaxie des affections des voies urinaires, déposer un mémoire pouvant faire l'objet d'une publication, et subir une épreuve clinique.

SPÉCIALISATION EN CHIRURGIE PLASTIQUE (CHPL 35)

Président de la Commission : A. DE CONINCK.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1404.
Secrétaire : P. HENNEBERT.
Membres : A. BOURLOND, Ch. DE MUYLDER, P. LECHIEN, J. MICHIELS, R. PONLOT, J. ROMBOUTS, J. VAN DEN EECKHAUT et A. VINCENT.

Durée : 5 ans.

Stages cliniques : 1. Stage de deux ans, de chirurgie générale — temps plein — dans les Cliniques Universitaires St-Luc ou dans les services agréés par la Faculté.

Durant cette période, un stage en orthopédie ne dépassant pas 6 mois, est admis.

2. Deux années en chirurgie plastique — temps plein — dans le service universitaire.

3. Une année dans un service étranger de chirurgie plastique, universitaire ou agréé par la Commission.

Pendant ces stages cliniques, le candidat est tenu de participer activement aux séances opératoires, aux consultations, aux tours de salle, au rôle de garde, à la rédaction des observations et expertises.

Épreuve finale : le certificat de spécialiste en chirurgie plastique est délivré aux récipiendaires qui satisfont, cinq ans après l'obtention du diplôme de Docteur en médecine, à l'épreuve finale portant sur :

— la chirurgie plastique
— les compléments de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale
— l'orthodontie et les dysmorphoses maxillo-faciales
— les compléments de dermatologie
— la carcinologie maxillo-faciale
— la revalidation
— l'expertise

Cette épreuve comporte la présentation d'un mémoire.

SPÉCIALISATION EN DERMATOLOGIE-VÉNÉRÉOLOGIE (DERM 35)

Président de la Commission : A. BOURLOND.
Secrétaire : C. DECKERS.
Membres : J. BRENEZ, J. M. LACHAPELLE, J. VAN DEN EECKHAUT et G. WAUTERS.
Adresse : Service de Dermatologie, Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1310.

La spécialisation en Dermato-vénérologie comporte un stage plein-temps de *trois ans.*

Le stage s'effectue dans le Service de Dermatologie de l'Université de Louvain.

La possibilité d'effectuer ce stage à raison d'un tiers dans un ou plusieurs centres agréés par le chef de service en Belgique ou à l'étranger est cependant reconnue aux candidats spécialistes.

Matières : théorie des affections dermatologiques et vénériennes ; techniques thérapeutiques ; introduction aux disciplines annexes ; chirurgie, radiothérapie et anatomopathologie cutanées, mycologie, allergologie.

Un *staff-meeting* a lieu 3 fois par semaine ; il porte surtout sur les problèmes cliniques ou de laboratoire en cours.

Le *stage clinique* — qui assure l'essentiel de la formation des spécialistes — est basé sur la fréquentation des consultations, sur la participation aux observations en milieu hospitalier et aux activités thérapeutiques.

DERM 3100	Tours de salle de dermatologie (par séries) [0-15-0]	A. BOURLOND
DERM 3110	Séminaire de dermatologie [0-0-60]	A. BOURLOND et J. M. LACHAPELLE
DERM 3120	Démonstrations opératoires en dermatologie (par séries) [0-15-0]	A. BOURLOND
DERM 3130	Policlinique de dermatologie (par séries) [0-67,5-0]	A. BOURLOND et J. M. LACHAPELLE
DERM 3140	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique dermatologie [0-15-0]	A. BOURLOND

La formation comporte également une participation aux travaux de recherche en cours.

Tout candidat spécialiste est appelé à présenter des observations cliniques ou des communications lors de réunions scientifiques. Ces activités tiennent lieu de mémoire et d'examen. À leur défaut, un mémoire est exigé.

SPÉCIALISATION EN MÉDECINE INTERNE (INTR 35)

Président de la Commission : F. LAVENNE.
Secrétaire : J. L. MICHAUX.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1050.
Membres : C. BECKERS, L. BRASSEUR, A. CHARLIER, E. COCHE, J. COSYNS, J. CRABBÉ, J. M. DETRY, J. DE PLAEN, M. DE VISSCHER, Ch. DIVE, A. FERRIÈRE, R. FIASSE, J. J. HOET, R. KREMER, A. E. LAMBERT, E. LEBACQ, P. MAINGUET, R. MASURE, H. MEUNIER, C. NAGANT, L. PIRET, J. PRIGNOT, G. SOKAL, J. SONNET, H. G. VAN DEN SCHRIECK et Ch. van YPERSELE de STRIHOU.

La durée de la formation est de *cinq années,* dont trois au moins doivent être passées dans un service universitaire belge. Avec l'autorisation de la commission, une partie de la formation peut

se faire dans des services considérés comme équivalents. Cette activité est complétée par l'assistance à des cours, la participation à des séminaires et la réalisation de travaux personnels (recherches cliniques, travaux de laboratoire).

L'octroi d'un mandat d'assistant dans le cadre du service de Médecine interne est conditionné par la réussite d'un *concours d'admission.* Celui-ci est organisé chaque année pour les étudiants de quatrième doctorat et a lieu au début du mois de mars. L'inscription à ce concours doit se faire avant le 1er février au secrétariat de la commission.

Au début de leur formation, les candidats assistants se présenteront au secrétariat de la commission en vue de constituer leur dossier. À la fin de chaque année académique, les assistants feront parvenir au secrétaire de la commission le certificat de stage signé par le chef de service, la liste de leurs publications ou travaux personnels. Chaque année de stage débute le 1er août. Les candidats assistants doivent prendre une inscription à l'Université, renouvelable chaque année.

Au cours des deux premières années, le candidat est tenu à suivre les sept cours obligatoires dont le détail est mentionné ci-dessous, ainsi qu'un cours à option approuvé par la Commission. Des leçons sur des thèmes particuliers de la médecine interne seront données par des professeurs, des agrégés ou par des personnalités médicales choisies par la Commission. Les cours obligatoires comportent chacun quinze heures. Ils ont normalement lieu le jeudi après-midi, entre 14 h et 17 h, d'octobre à mai.

À la fin de chacune des deux premières années de spécialisation, le candidat subira *un examen* sur 4 branches. La réussite de ces épreuves et l'avis des chefs de service conditionnent la poursuite de la spécialisation. *Au terme de la cinquième année,* le candidat subira une *épreuve clinique* avec discussion et exposera un *travail original.*

Dans certains cas particuliers, la Commission peut autoriser le candidat à combiner la spécialisation en médecine interne avec la licence en sciences médicales ou en médecine du travail. Dans ce cas les modalités de la formation seront discutées avec le candidat.

Cours obligatoires

INTR 3130	Pneumologie [0-0-30]	J. PRIGNOT
INTR 3140	Gastro-entérologie [0-0-15]	C. DIVE
INTR 3150	Endocrinologie et Maladies de la nutrition	C. BECKERS, J. CRABBÉ et J. J. HOET
INTR 3160	Néphrologie	C. van YPERSELE de STRIHOU
INTR 3280	Rhumatologie	Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES
INTR 3130	Séminaire de pneumologie [0-0-30]	J. PRIGNOT
INTR 3150	Séminaire de gastro-entérologie [0-0-15]	Ch. DIVE
INTR 3160	Séminaire de néphrologie [0-0-30]	C. van YPERSELE de STRIHOU
INTR 3280	Séminaire de rhumatologie [0-0-30]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES
INTR 3300	Démonstrations d'endoscopie et d'explorations fonctionnelles en pneumologie (par séries) [0-45-0]	Ch. FRANCIS, A. FRANS et D. STANESCU
INTR 3350	Séminaire d'endocrinologie [0-0-45]	C. BECKERS, J. CRABBÉ et A. E. LAMBERT
INTR 3360	Policlinique d'endocrinologie (par séries) [0-67,5-0]	J. CRABBÉ et A. E. LAMBERT
INTR 3370	Tours de salle d'endocrinologie (par séries) [0-112,5-0]	A. E. LAMBERT
INTR 3380	Tours de salle de gastro-entérologie (par séries) [0-90-0]	Ch. DIVE
INTR 3390	Démonstrations d'endoscopie gastro-entérologique (par séries) [0-45-0]	R. FIASSE et P. MAINGUET

INTR	3400	Policlinique de gastro-entérologie (par séries) [0-45-0]	Ch. Dive
INTR	3410	Tours de salle de pneumologie (St-Luc) (par séries) [0-45-0]	Ch. Francis et A. Frans
INTR	3420	Tours de salle de pneumologie (Inst. Thérasse) (par séries) [0-45-0]	J. Prignot
INTR	3430	Policlinique de pneumologie (par séries) [0-45-0]	Ch. Francis et A. Frans
INTR	3440	Séminaires de médecine interne générale [0-0-45]	E. Coche, H. Meunier et J. Sonnet
INTR	3460	Policlinique de médecine interne générale (par séries) [0-90-0]	E. Coche, H. Meunier et J. Sonnet
INTR	3470	Tours de salle de médecine interne générale (par séries) [0-120-0]	E. Coche, J. De Plaen, H. Meunier et J. Sonnet
INTR	3490	Tours de salle de rhumatologie (par séries) [0-45-0]	Ch. Nagant de Deuxchaisnes
INTR	3510	Séminaire d'hématologie clinique [0-0-30]	G. Cornu, J. L. Michaux, M. Moriau et G. Sokal
INTR	3500	Tours de salle de néphrologie (par séries) [0-90-0]	Ch. van Ypersele de Strihou
INTR	3520	Policlinique de néphrologie (par séries) [0-45-0]	Ch. van Ypersele de Strihou
INTR	3530	Policlinique d'hématologie (par séries) [0-90-0]	J. L. Michaux, M. Moriau et G. Sokal
INTR	3540	Tours de salle d'hématologie (par séries) [0-90-0]	J. L. Michaux et G. Sokal
INTR	3550	Policlinique de rhumatologie (par séries) [0-67,5-0]	Ch. Nagant de Deuxchaisnes
INTR	3560	Tours de salle de cardiologie (Inst. Thérasse) (par séries) [0-45-0]	R. Kremer
INTR	3570	Policlinique de cardiologie (par séries) [0-45-0]	L. Brasseur et F. Lavenne
INTR	3580	Tours de salle de cardiologie (St-Luc) (par séries) [0-90-0]	L. Brasseur et F. Lavenne
INTR	3590	Séminaire de cardiologie [0-0-30]	L. Brasseur, R. Kremer et F. Lavenne
INTR	3610	Démonstrations d'explorations fonctionnelles en cardiologie (par séries) [0-45-0]	A. Charlier

Cours à option

INTR	3270	Compléments de pneumologie	J. Prignot
INTR	3180	Compléments de diététique [14-0-0]	J. J. Hoet, J. Crabbé et C. Beckers
INTR	2190	Techniques hématologiques, première partie : morphologie, immuno-hématologie, transfusion [15-30-0]	G. Sokal et J. Rodhain
INTR	2200	Techniques hématologiques, deuxième partie : hémostase, transfusion [15-0-0]	R. Masure et M. Moriau
INTR	2290	Explorations fonctionnelles cardio-pulmonaires [30-0-0]	F. Lavenne et L. Brasseur
RDTH	3151	Cancérologie (pathologie clinique, diagnostic précoce et épidémiologie du cancer, thérapeutique du cancer, chimiothérapie) [22,5-0-0]	H. Maisin, Collab. C. Deckers et J. Longueville
BCMM	2130	Biochimie pathologique [30-0-0]	F. Van Hoof

PEDI	2120	Génétique médicale et tératologie [15-0-0]	R. De Meyer
GEMO	2110	Génétique moléculaire [30-0-0]	C. Cocito
BCMM	3110	Séminaire de chimie hormonologique [0-0-15]	R. Devis
INTR	3250	Radio-isotopes en médecine	C. Beckers et M. De Visscher
FART	3110	Compléments de pharmacothérapie	C. Harvengt
NEUR	2140	Compléments de neurologie [15-0-0]	A. Dereymaeker
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45]	J. Trémouroux
REAN	3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	J. Trémouroux
INTR	3310	Techniques d'immunohématologie et de transfusion (par séries) [0-45-0]	M. Bruyère et M. Moriau
INTR	3320	Séminaire de biologie hématologique [0-0-45]	M. Moriau et G. Sokal
INTR	3330	Techniques d'hémostase (par séries) [0-45-0]	M. Moriau
INTR	3340	Protocoles de morphologie hématologique (par séries) [0-45-0]	G. Sokal
MCBL	3130	Séminaire d'hygiène hospitalière [0-0-45]	J. J. Haxhe
MNUC	3150	Démonstrations techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo (par séries) [0-45-0]	C. Beckers

SPÉCIALISATION EN PÉDIATRIE (PEDI 35)

Président de la Commission : R. De Meyer.
Secrétaire : P. Malvaux.
Membres : G. Cornu, Ph. Evrard, G. Ferrière, B. Gribomont, P. Hennebert, M. T. Heremans-Bracke, Cl. Lecart, J. Lintermans, L. Longueville, G. Lyon, J. L. Michaux, J. B. Otte, M. Stijns-Cailteux, J. Tremouroux-Wattiez et A. Vliers.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1300.

Le certificat universitaire de spécialiste en pédiatrie est accordé au candidat qui aura accompli avec fruit 5 ans de formation plein-temps sous la tutelle du Département de Pédiatrie.

Les mandats d'assistant sont attribués après sélection par un concours comprenant :

1. un examen écrit des connaissances scientifiques ;
2. une évaluation du curriculum vitae ;
3. une appréciation sur les stages ;
4. le résultat de l'entrevue avec les membres de la Direction du Département de Pédiatrie.

La formation comprend :

1. le travail clinique dans les services et unités de l'U.C.L. ou dans les institutions extérieures agréées par le Département de Pédiatrie ;
2. la participation aux séances d'enseignement organisées pour candidats-spécialistes (tours de salle, séminaires, etc.) ;

Enseignements obligatoires

PEDI	3100	Policlinique de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. Evrard et G. Lyon
PEDI	3110	Séminaire de cardiologie pédiatrique [0-0-60]	A. Vliers
PEDI	3120	Policlinique de pédiatrie (par séries) [0-67,5-0]	G. Cornu et P. Malvaux

PEDI	3130	Tours de salle de pédiatrie (par séries) [0-180-0]	G. Cornu, R. De Meyer et P. Malvaux
PEDI	3140	Séminaire de pédiatrie [0-0-60]	G. Cornu, R. De Meyer et P. Malvaux
PEDI	3150	Tours de salle de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. Evrard et G. Lyon
PEDI	3160	Séminaire de neurologie infantile [0-0-60]	G. Lyon
PEDI	3170	Policlinique de cardiologie pédiatrique (par séries) [0-22,5-0]	A. Vliers
PEDI	3180	Tours de salle de cardiologie pédiatrique (par séries) [0-67,5-0]	A. Vliers

Enseignements optionnels

REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45]	J. Trémouroux
REAN	3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	J. Trémouroux

3. la participation à l'enseignement post-gradué et post-universitaire.

En outre, le candidat doit faire preuve d'une activité scientifique sous forme de publications ou de communications.

Les candidats-spécialistes en Pédiatrie peuvent également acquérir un enseignement complémentaire en Médecine Scolaire dont le programme est indiqué ci-après.

Enseignement complémentaire en médecine scolaire

Afin de mettre les futurs pédiatres dans les conditions exigées par l'AR du 3 septembre 1975 pour assurer les fonctions de Médecin-coordonnateur en IMS et dans les Centres de Santé, il leur est proposé un programme d'enseignement complémentaire comportant des cours, des exercices pratiques et des stages. Ceux-ci peuvent être répartis sur les 5 années du post-graduat.

Une commission désignée par le Conseil de Département de Pédiatrie est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances et fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le certificat de spécialisation en pédiatrie.

Enseignement théorique :

1. Médecine scolaire (y compris : principes et méthodes de la Médecine préventive de l'écolier, organisation des Centres de Santé, anthropométrie de l'enfant, les méthodes d'examens médicaux orientés suivant les niveaux scolaires, la prophylaxie des maladies transmissibles, l'hygiène à l'école, l'approche médico-sociale de l'enfance inadaptée, l'éducation sanitaire en milieu scolaire).
2. Législation sanitaire, protection maternelle et infantile.
3. Neuro-psychologie pédiatrique.
4. Psycho-pathologie de l'enfant et de l'adolescent.
5. Principes et méthodes de la tutelle PMS.

Cet enseignement théorique est assuré suivant un cycle portant sur 2 années académiques.

La participation à des conférences et à des séminaires est également prévue ainsi que la présentation d'un mémoire.

Enseignement pratique et stages

Un mois au Service de Médecine Scolaire UCL à Woluwe.

SPÉCIALISATION EN MÉDECINE PHYSIQUE (MEFY 35)

Président de la Commission : M. Soete.
Membres : M. Clerens, G. Cornelis, F. Coyette, J. De Coster, J. De Nayer, Ph. Evrard, Ph. Knoops et A. Vincent.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Lux, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1650.

La spécialisation en Médecine physique et Réadaptation fait l'objet de *quatre années d'études et de stages* après l'obtention du diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements (régime actuel : trois années).

La spécialisation comporte : l'électrodiagnostic, l'électrothérapie, la réadaptation motrice et fonctionnelle, avec les différentes disciplines y rattachées (kinésithérapie, mécanothérapie, hydrothérapie, thermothérapie, etc.), ainsi que des compléments cliniques en médecine interne et rhumatologie, en orthopédie, en neurologie, en pédiatrie et en radiodiagnostic. Les modalités pratiques des différents stages sont fixées par les chefs de service de la médecine physique et de réadaptation.

Les récipiendaires participent activement aux *séminaires et colloques.* Un *examen* sur les matières faisant l'objet de la spécialisation a lieu *à la fin de la deuxième et de la quatrième année.* Outre l'examen sur les matières précitées, la deuxième épreuve comprend la présentation et la défense, devant le jury, d'un *rapport* relatant l'ensemble des études et travaux personnels effectués par le récipiendaire.

MEFY	3100	Séminaire de médecine physique et de réadaptation [0-0-30]	M. Soete
MEFY	3110	Démonstrations cliniques de médecine physique et de réadaptation (par séries) [0-180-0]	M. Soete

SPÉCIALISATION EN NEUROLOGIE, NEUROCHIRURGIE ET PSYCHIATRIE

SPÉCIALISATION EN NEUROLOGIE (NEUR 35)

Président de la sous-commission : A. Dereymaeker.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1350.
Membres : J. Bergmans, J. M. Brucher, G. Cornelis, J. De Coster, Ph. Evrard, G. Ferrière, P. Guilmot, E. C. Laterre, G. Lyon, M. Meulders, N. Schepens-Boisacq, X. Seron, L. Sorel et G. Stroobandt.

Durée de la spécialisation : Quatre années, plein temps.

Répartition de la formation : Deux années au moins à Louvain, sauf dérogation accordée par la commission.

Matières théoriques

NEUR	3140	Neuro-ophtalmologie
NEFY	3110	Neurophysiologie et électrodiagnostic
EEG	3110	Électroencéphalographie et épileptologie
NEUR	3180	Neuro-radiologie

NEUR	3190	Neuropathologie	
NEUR	3220	Métabolisme du S.N.	
PHAR	3110	Pharmacologie du S.N.	
NEUR	3230	Aspect social et légal des maladies nerveuses	
NEUR	3130	Compléments de neuropathologie	
NEUR	3140	Neuro-ophtalmologie	
NEFY	3110	Neurophysiologie et électrodiagnostic (par séries) [0-15-0]	M. MEULDERS
NEUR	3170	Tours de salle de neurologie (par séries) [0-90-0]	E. C. LATERRE
NEUR	3240	Policlinique de neurologie (par séries) [0-90-0]	E. C. LATERRE
NEUR	3250	Démonstrations opératoires de neurochirurgie (par séries) [0-30-0]	G. STROOBANDT
PEDI	3100	Policlinique de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. EVRARD et G. LYON
PEDI	3150	Tours de salle de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. Evrard et G. LYON
PSYC	3200	Présentation de cas psychopathologiques (Beau-Vallon) (par séries) [0-60-0]	P. GUILMOT
PSYC	3210	Présentation de cas psychopathologiques (St-Luc et Centre de Guidance) (par séries) (0-135-0]	L. CASSIERS

Séminaires

NEUR	3150	Révision de neurologie : samedi à 8 h 30	
NEUR	3110	Séminaires de neurologie : jeudi à 17 h 30	
NEUR	3170	Tours de salle	
NEUR	3160	Protocoles d'EEG, de neuro-radiologie, etc.	
PEDI	3160	Séminaire de neurologie infantile [0-0-60]	G. LYON
PSYC	3230	Séminaire de psychopathologie [0-0-60]	L. CASSIERS

Stages cliniques : Quatre années, plein temps.

Première et deuxième années : stages de neurologie clinique, d'EEG, de neuro-radiologie, d'électro-diagnostic et de neurochirurgie.

Troisième année : stages de neurologie, en médecine interne et pédiatrie.

Quatrième année : stages de psychiatrie.

Examens

1re épreuve (après la deuxième année) : appréciation des stages ; appréciation des connaissances sur la matière des cours.

2e épreuve (après la quatrième année) : appréciation des stages, présentation d'un mémoire sur un sujet neurologique ; examen clinique de plusieurs malades neurologiques.

SPÉCIALISATION EN NEUROCHIRURGIE (NECH 35)

Président de la sous-commission : G. STROOBANDT.

Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1350.

Membres : J. M. BRUCHER, G. CORNELIS, J. DE COSTER, A. DEREYMAEKER, Ph. EVRARD, P. GUILMOT, P. J. KESTENS, E. C. LATERRE, G. LYON, M. MEULDERS, N. SCHEPENS-BOISACQ, L. SOREL et A. VINCENT.

Durée de la spécialisation : Six années à temps plein : 1 année de Chirurgie générale, 1 année de Neurologie, 4 années de Neurochirurgie.

Répartition de la formation et stages cliniques

1re année : stage dans un service de Chirurgie générale.

2e année : stage de six mois de Neurologie et six mois de Neurochirurgie.

3, 4, 5 et 6e années : stage de Neurochirurgie, pendant lequel le candidat effectuera les six mois restants du stage en Neurologie ; parallèlement à sa formation neurochirurgicale, il fréquentera les services où s'exercent les disciplines connexes (Neuropathologie, Neuroradiologie, Électroencéphalographie, Neurophysiologie, etc.).

La majeure partie du stage sera effectuée à Louvain-en-Woluwe. Un stage dans un ou plusieurs services étrangers est souhaitable. Étant donné le nombre restreint d'assistants en Neurochirurgie, ce programme devra être établi en fonction de chaque cas pris individuellement.

Enseignement théorique

a) Étude approfondie des affections neurochirurgicales

1° dans le courant de la 2e année : exposés ;

2° dans le courant des années suivantes : travaux personnels d'étude et de recherche ; revue et discussion des données récentes de la littérature.

b) Assistance aux exposés donnés dans les différents domaines des sciences neurologiques (cf. programme de la spécialisation en Neurologie, en particulier les enseignements NEUR 3240 et NEUR 3250)) ainsi qu'aux séminaires, réunions de sociétés scientifiques, etc. selon les indications du responsable de sa formation.

Examens

1re épreuve (après la deuxième année) : appréciation du stage et examen portant sur les éléments de base du diagnostic et du traitement des affections neurochirurgicales.

2e épreuve (à la fin de la spécialisation) : appréciation du travail clinique et chirurgical du candidat ainsi que de ses travaux personnels présentés sous forme de communications, publications ou mémoire.

SPÉCIALISATION EN PSYCHIATRIE (PSYC 35)

Président de la sous-commission : P. GUILMOT.

Adresse : Centre de Guidance, UCL 3049, Clos Chapelle-aux-Champs 30, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 3120.

Membres : J. M. BRUCHER, L. CASSIERS, A. DEREYMAEKER, P. J. FONTAINE, P. JONCKHEERE, J. P. LEGRAND, P. LIEVENS, Ch. MERTENS de WILMARS, G. RUCQUOY et R. STEICHEN.

Durée de la spécialisation : Quatre années, plein temps.

Si c'est possible, le candidat aura dû suivre avec fruit le cours à option de « Questions approfondies de psychopathologie » (PSYC 2130).

Répartition de la formation : Deux années au moins dans un service universitaire, soit à l'Université de Louvain, soit dans un service universitaire reconnu par le chef de service.

Les deux autres années peuvent être effectuées dans un service reconnu par le chef de service, en Belgique ou à l'étranger.

Enseignement théorique : L'enseignement sera organisé sous forme de démonstrations et de revisions et le programme de cet enseignement sera coordonné et intégré en évitant les redites et les hypertrophies.

L'organisation de cet enseignement ne pourra en aucune manière dispenser les candidats de leurs obligations cliniques.

Les matières enseignées feront l'objet d'un examen après les deux premières années de stages.

NEUR	3170	Tours de salle de neurologie (par séries) [0-90-0]	E. C. LATERRE
NEUR	3240	Policlinique de neurologie (par séries) [0-90-0]	E. C. LATERRE
PEDI	3100	Policlinique de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. EVRARD et G. LYON
PEDI	3150	Tours de salle de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. EVRARD et G. LYON
PEDI	3160	Séminaire de neurologie infantile (0-0-60]	G. LYON
PSYC	3200	Présentation de cas psychopathologiques (Beau-Vallon) (par séries) [0-60-0]	P. GUILMOT
PSYC	3210	Présentation de cas psychopathologiques (St-Luc et Centre de Guidance) (par séries) [0-135-0]	L. CASSIERS
PSYC	3230	Séminaire de psychopathologie [0-0-60]	L. CASSIERS

Remarque : pour les candidats qui s'orientent vers la psychiatrie infantile, les matières seront envisagées dans la ligne de la problématique de l'enfant et de l'adolescent.

Stages cliniques : Ces stages impliquent la participation active du candidat spécialiste aux activités et aux responsabilités médicales du département clinique où ils se déroulent (rédaction des dossiers médicaux, participation active aux tours de salle, rôles de garde, rédaction d'expertise, participation active aux séminaires et à la recherche).

Première et deuxième années : stages en neurologie, psychiatrie clinique, consultations simples.

Troisième année : psychiatrie clinique et psychothérapie.

Quatrième année : psychothérapie et médecine interne.

Pour les candidats se destinant à la psychiatrie infantile, les stages de première année pourront se dérouler dans un service de pédiatrie et de neuropédiatrie et au cours des 3e et 4e années dans un département de psychiatrie infantile.

Examens

1re épreuve (après la deuxième année) : appréciation des stages ; appréciation des connaissances sur les matières ci-dessus.

2e épreuve : (après la quatrième année) : appréciation des stages ; présentation d'un mémoire sur un sujet psychiatrique ; examen clinique de plusieurs malades psychiatriques.

SPÉCIALISATION EN GYNÉCOLOGIE ET OBSTÉTRIQUE (OBST 35)

Président de la Commission : J. FÉRIN.
Secrétaire : C. LECART.
Membres : S. DE COOMAN, R. DE MEYER, P. DE TEMMERMAN, R. DEVIS, J. J. HOET, J. KEUSTERS, P. MALDAGUE, K. THOMAS et M. VAN LIERDE.
Adresse : UCL 5330, Av. Emmanuel Mounier 53, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 5330.

La durée de la spécialisation est de 4 *ans.*

La spécialisation comporte des cours théoriques répartis sur les deux premières années.

Ces cours sont obligatoires pour tous les candidats spécialistes supervisés par l'U.C.L.

Pour tous les candidats spécialistes, un examen sera présenté dans le courant ou à la fin des deux premières années.

À la fin de la 4e année, le candidat présentera un examen pratique et un mémoire de recherche fondamentale ou clinique.

Liste des cours théoriques

OBST	3110	Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales, obstétricales et gynécologiques.	Coord. N.
OBST	3200	Anatomie microscopique et cytologie obstétricale et gynécologique.	Coord. J. FÉRIN
OBST	3130	Techniques spéciales d'exploration en obstétrique et en gynécologie	Coord. K. THOMAS
OBST	3160	Compléments d'endocrinologie en obstétrique et en gynécologie	Coord. J. FÉRIN
OBST	3260	Notions approfondies de cancérologie gynécologique	Coord. C. LECART
OBST	3220	Anesthésie, analgésie et réanimation en obstétrique et gynécologie	P. DE TERMMERMAN
OBST	3250	Problèmes obstétricaux et gynécologiques devant la loi	M.-T. MEULDERS-KLEIN
OBST	3140	Néonatalogie et notions de tératologie et de génétique médicale	R. DE MEYER
OBST	3270	Psychologie et psychopathologie sexuelles	R. STEICHEN
OBST	3290	Séminaire de gynécologie obstétrique [0-0-60]	Cl. LECART et K. THOMAS
OBST	3300	Policlinique de gynécologie et d'obstétrique (par séries) [0-67,5-0]	Cl. LECART et K. THOMAS
OBST	3310	Tours de salle de gynécologie et d'obstétrique (par séries) [0-67,5-0]	Cl. LECART et K. THOMAS
OBST	3320	Démonstrations opératoires gynécologiques (par séries) [0-45-0]	Cl. LECART
OBST	3330	Démonstrations obstétricales (par séries) [0-45-0]	K. THOMAS

SPÉCIALISATION EN RÉANIMATION (REAN 35)
(Certificat complémentaire)

Président de la Commission : J. TREMOUROUX.
Secrétaire : P. MAHIEU.
Membres : R. DE MEYER, P. DE TEMMERMAN, M. GOENEN, B. GRIBOMONT, P. J. KESTENS, F. LAVENNE, Cl. LECART, D. MOULIN, M. REYNAERT, J. PRIGNOT, G. STROOBANDT et A. VINCENT.

Conditions d'admission

La spécialisation est accessible aux médecins porteurs d'un diplôme de docteur en médecine spéciale (anesthésiologie, chirurgie, cardiologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie-obstétrique, médecine interne, neurologie, orthopédie, pédiatrie, pneumologie).

Durée de la spécialisation

1 an à temps plein pour les candidats ayant déjà, au cours de leur première spécialisation, effectué un stage de 12 mois dans un service de soins intensifs.

2 ans à temps plein pour les candidats ne répondant pas au critère ci-dessus.

Programme

1. Stages pratiques (12 ou 24 mois selon le cas) répartis dans les diverses unités de soins intensifs (chirurgicale, médicale, pédiatrique) de l'U.C.L. ces stages comporteront un séjour d'un mois en anesthésiologie.

2. Formation théorique dans le cadre de séminaires interdisciplinaires : Physiopathologie et traitement des urgences et des accidents aigus cardio-pulmonaires, métaboliques, toxiques, neurologiques, pédiatriques, anesthésiques et chirurgicaux.

REAN 3100 Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45] — J. Trémouroux

REAN 3110 Tours de salle de soins intensifs [0-90-0] — J. Trémouroux

Examen

Épreuve unique, ainsi que présentation d'un travail clinique.

SPÉCIALISATION EN OPHTALMOLOGIE (OFTA 35)

Président de la Commission : J. Michiels.
Membres : A. Bourlond, J. De Coster, A. Dereymaeker, M. De Visscher, M. Meulders, M. Spiritus et J. Van Den Eeckhaut.

Durée : 3 ans.

I. Matières théoriques

A. Méthodes d'examen
 1. Techniques d'examen (tous les 15 jours)
 2. Méthodes spécialisées (cycle de 3 ans) : tous les 15 jours

B. Anatomie — Physiologie — Pathologie (cycle de 3 ans)
 1re année : anatomie — histologie — embryologie
 2e année : physiologie — physiopathologie
 3e année : histopathologie

C. Pathologie oculaire (cycle de 3 ans)
 1re année : paupières et segment antérieur
 2e année : rétine — tension oculaire
 3e année : motilité — orbite

II. Enseignement Clinique :

1. Examen et traitement des malades ambulants.
2. Soins pré- et post-opératoires.

OFTA 3100 Séminaire d'ophtalmologie [0-0-45] — J. Michiels

OFTA 3110 Policlinique d'ophtalmologie (par séries) [0-45-0] — J. Michiels

OFTA 3120 Tours de salle d'ophtalmologie (par séries) [0-30-0] — J. Michiels

III. Chirurgie :

Théorie et pratique.

OFTA 3130 Démonstrations opératoires d'ophtalmologie (par séries) [0-30-0] — J. Michiels

SPÉCIALISATION EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (ORL 35)

Président de la Commission : J. Van Den Eeckhaut.
Secrétaire : A. Dereymaeker.
Membres : C. Deckers, M. De Visscher, M. Gersdorff, M. Meulders, J. Michiels et N. Schepens-Boisacq.

Durée de la spécialisation : Quatre années, plein temps.

Répartition de la formation : Deux années dans le service O.R.L. de l'U.C.L., sauf dérogation accordée par la commission. Dans certaines conditions, il peut être demandé d'accomplir toute sa formation à Louvain-en-Woluwe.

Formation théorique

1re année

ORL 3110 La sémiologie générale en ORL

ORL 3120 L'embryologie de la région cranio-cervicale, et plus spécialement l'anatomie du cou, du larynx, du pharynx, de la bouche, du nez et des oreilles

ORL 3130 La physiologie : des organes des sens (ouïe, odorat, goût) ; de la phonation ; des fosses nasales et des sinus paranasaux

ORL 3140 La neurophysiologie, pour les secteurs concernés par la spécialité

ORL 3150 L'audiométrie : ses techniques et ses applications

ORL 3160 La vestibulométrie, la nystagmographie

ORL 3170 L'audio-phonologie

ORL 3180 La médecine légale et la médecine du travail, en ce qui concerne les aspects intéressant l'oto-rhino-laryngologie

Un examen sanctionne la fin de la première année. Il porte sur l'ensemble des matières prévues au programme de la première année.

2e, 3e et 4e années

Étude complémentaire de toutes les matières théoriques prévues pour la première année (le contenu détaillé des matières faisant l'objet de cette étude théorique complémentaire est précisé par la commission).

Étude de la pathologie oto-rhino-laryngologique, y compris le traitement médical et chirurgical des diverses affections.

Familiarisation aux techniques instrumentales spécialisées (nystagmographie, électromyographie).

Études des disciplines frontières (ophtalmologie, allergologie, neurologie, radiothérapie) spécialement des relations existant entre elles et l'oto-rhino-laryngologie.

Formation clinique et chirurgicale

Elle est acquise grâce à la présence régulière et à la collaboration active :

— aux consultations et aux activités hospitalières,
— aux interventions chirurgicales,
— aux techniques d'examens spécialisés,
— aux activités du centre d'audio-phonologie,
— aux séminaires du jeudi (17 h) consacrés alternativement à des discussions de cas et à l'exposé de matières théoriques avec le concours éventuel de neurologues, ophtalmologues, radiothérapeutes, pédiatres, choisis en fonction de leur compétence particulière.

ORL	3190	Policlinique d'oto-rhino-laryngologie (par séries) [0-45-0]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN EECKHAUT
ORL	3200	Tours de salle d'oto-rhino-laryngologie (par séries) [0-15-0]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN EECKHAUT
ORL	3210	Démonstrations opératoires d'oto-rhino-laryngologie (par séries) [0-45-0]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN EECKHAUT
ORL	3220	Séminaire d'oto-rhino-laryngologie [0-0-60]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN EECKHAUT

Stages et spécialisations complémentaires

a. Avec l'autorisation de la commission, le candidat spécialiste en O.R.L. peut suivre le cycle d'études permettant d'obtenir la licence en logopédie ou la licence en médecine du travail.

b. Un ou deux stages de quelques semaines en dehors des Cliniques Universitaires St-Luc peuvent être accordés au candidat qui souhaite approfondir certaines questions ou techniques. Il en est de même pour les cours de spécialisation.

À son retour un rapport destiné à la commission sera rédigé par le candidat.

Épreuve finale

Au sujet de sa spécialisation, le candidat présente un mémoire dont le sujet aura été précisé au cours de la première année.

SPÉCIALISATION EN RADDIODIAGNOSTIC (RDGN 35)

Président de la Commission : P. BODART.
Secrétaire : G. CORNELIS.
Membres : D. CLAUS, A. N. DARDENNE, J. DAUTREBANDE, F. de FAYS, L. GONCETTE, B. MALDAGUE, J. MALGHEM, G. MAZY et J. PRINGOT.

Durée de la spécialisation : Quatre années plein temps.

Répartition de la formation : Quatre années plein temps à Louvain-en-Woluwe dans le service de radiologie et ses divers départements, sauf dérogation accordée par la commission.

Participation effective au travail clinique et présence obligatoire aux lectures de clichés.

Ensemble des matières théoriques générales

RDGN 3120	Principes généraux de technique radiologique	
RDGN 3210	Séminaire de radiologie [0-0-30]	P. BODART, B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN 3220	Démonstrations et protocoles de radiologie du système urinaire (par séries) [0-90-0]	P. BODART
RDGN 3230	Démonstrations et protocoles de radiologie du système ostéo-articulaire (par séries) [0-90-0]	P. BODART et B. MALDAGUE
RDGN 3240	Démonstrations et protocoles de radiologie du système respiratoire (par séries) [0-90-0]	P. BODART et J. PRINGOT
RDGN 3250	Démonstrations et protocoles de radiologie du système digestif (par séries) [0-90-0]	P. BODART et J. PRINGOT
RDGN 3260	Démonstrations et protocoles de radiologie gynécologique et mammaire (par séries) [0-30-0]	P. BODART et G. MAZY
RDGN 3270	Démonstrations et protocoles de radiologie du système cardio-vasculaire (par séries) [0-45-0]	P. BODART et J. DAUTREBANDE
RDGN 3280	Démonstrations et protocoles de neuroradiologie (par séries) [0-45-0]	G. CORNÉLIS
RDGN 3290	Démonstrations et protocoles de radiologie pédiatrique (par séries) [0-30-0]	P. BODART

Des examens auront lieu pendant les deux premières années.

SPÉCIALISATION EN RADIOTHÉRAPIE-CANCÉROLOGIE (RDTH 35)

Président de la Commission : H. MAISIN.
Adresse : Cliniques Universitaires St-Luc, Av. Hippocrate 10, 1200-Bruxelles. Tél. 02/762.34.00, ext. 1982.
Secrétaire : A. WAMBERSIE.
Membres : G. CORNU, C. DECKERS, J. KEUSTERS, A. KEYEUX, J. LONGUEVILLE, P. MALDAGUE et J. van de MERCKT.

Durée de la spécialisation : 4 ans.

Les stages doivent être effectués au Centre des Tumeurs ou dans des services agréés par lui. La moitié au moins de ces stages doit être effectué au Centre des Tumeurs de l'Université de Louvain.

Enseignement théorique

1re épreuve

RDTH 3110	Physique et chimie radiologique	N.
RDTH 3120	Dosimétrie	N.
RDTH 3131	et 3132 Radiobiologie générale et spéciale (1re partie) [22,5-0-0] et [15-0-0]	H. MAISIN
RDTH 3140	Radioprotection en radiothérapie	A. WAMBERSIE

2e épreuve

RDTH 3151	Cancérologie (pathologie clinique, diagnostic précoce et épidémiologie du cancer, thérapeutique du cancer, chimiothérapie [22,5-0-0]	H. MAISIN assisté de C. DECKERS et J. LONGUEVILLE
RDTH 3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorales [22,5-0-0]	J. LONGUEVILLE
RDTH 3160	Techniques radiothérapiques (Roentgen-Curiethérapie, hautes énergies et thérapies par isotopes radioactifs) [30-30-60]	A. WAMBERSIE
RDTH 3171	Pathologie tumorale et radiopathologie. Théorie et pratique [15-15-0]	P. MALDAGUE
RDTH 3240	Questions spéciales et pathologie des radiations (10 exposés)	J. R. MAISIN
RDTH 3180	Compléments de propédeutique cancérologique	C. DECKERS assisté de J. KEUSTERS, J. LONGUEVILLE, G. MAZY et J. van de MERCKT

Cours à option

NURA 2160	Séminaire de radiopathologie [0-0-15]	P. MALDAGUE
NURA 2170	Séminaire de radiobiologie cellulaire [0-0-15]	A. WAMBERSIE
NURA 2180	Séminaire de radiophysiologie [0-0-15]	J. R. MAISIN
BOTA 2280	Radiogénétique [30-0-0]	J. M. DREUX de NETTANCOURT et A. LÉONARD

Séminaires

Des séminaires de « recyclage » (RDTH 4110) et des séminaires traitant de sujets d'actualité sont organisés à intervalles réguliers (au moins une fois par mois). Ils traitent de sujets cliniques ou de sujets de recherche appliquée ou fondamentale se rapportant aux différentes activités du Centre des Tumeurs.

Tous les membres du Centre peuvent être appelés à y participer de même que des personnes étrangères au Centre, en raison de leur compétence particulière.

Les dates de ces séminaires ainsi que le choix de sujets sont fixés par le professeur H. Maisin, chef de service. Le secrétariat en est assuré par le docteur A. Wambersie.

Diagnostic précoce du Cancer (RDTH 4120) : un cycle de séminaires et de démonstrations est prévu chaque année en vue de l'obtention d'un certificat universitaire en diagnostic précoce du Cancer.

Le secrétariat est assuré par Mme A. VANDENBROUCKE-VANDERWIELEN.

Enseignement pratique - stages

Un enseignement pratique est organisé portant sur les différentes disciplines et techniques intéressant le Centre des Tumeurs de l'Université de Louvain. Cet enseignement se fait dans les départements et unités techniques sous la direction de leurs responsables. Il comprend des

démonstrations et exercices dirigés, combinés à des stages (obligatoires ou à option) de plus ou moins longue durée.

Le Docteur C. Deckers est chargé de l'organisation de ces stages.

RDTH 3190	Clinique cancérologique, dépistage précoce du cancer, traitement du cancer, chimiothérapie [90-0-0]	H. MAISIN
RDTH 3160	Techniques radiothérapiques : télécobalt et bétatronthérapie, thérapie par radio-isotopes, radioprotection ; radiothérapie classique et radiothérapie de contact [30-0-60]	A. WAMBERSIE
EDTH 3210	Pathologie et cytologie tumorale (à option)	N.
RDTH 3220	Radiodiagnostic des tumeurs (à option)	
RDTH 3270	Séminaire de cancérologie et de dépistage du cancer [0-0-45]	H. MAISIN
RDTH 3280	Tours de salle d'oncologie (par séries) [0-90-0]	C. DECKERS
RDTH 3290	Policlinique d'oncologie (par séries) [0-45-0]	C. DECKERS

Des stages libres peuvent également être effectués dans les différents laboratoires de recherche du Centre à la demande des candidats et dans les limites compatibles avec les besoins du Service Clinique :

Laboratoire de cancérologie expérimentale	H. MAISIN et C. DECKERS
Laboratoire de radiophysique et radiobiologie cellulaire	A. WAMBERSIE
Laboratoire de pathologie tumorale	P. MALDAGUE
Laboratoire de radiobiologie et d'étude des tumeurs par les radio-isotopes	N.

Le grade de médecin spécialiste en Radiothérapie peut être obtenu à la fin des 4 années de stage par les candidats qui ont :

1. satisfait aux examens sur les branches théoriques enseignées,
2. présenté un mémoire à la fin de la quatrième année,
3. après appréciation par le Jury de la valeur du stage.

En outre, le *Doctorat Spécial en Radiothérapie* peut être décerné aux candidats qui ont obtenu plus de 70 % des points pour l'ensemble des examens théoriques et qui ont présenté et défendu publiquement un mémoire original ayant trait à une des matières reprises ci-dessus.

SPÉCIALISATION EN MÉDECINE NUCLÉAIRE ET EN UTILISATION DES RADIO-ISOTOPES (MNUC 35)

Président de la Commission : C. BECKERS.
Secrétaire : H. MAISIN.
Membres : R. DE HERTOGH, P. DUMONT, A. FERRANT, A. LAFONTAINE, A. E. LAMBERT, M. LESNE, P. MASSON, L. PIRET, M. ROBERFROID, K. THOMAS et A. WAMBERSIE.

1. Les radio-isotopes à usage diagnostique. Médecine Nucléaire

La reconnaissance en matière d'utilisation des radio-isotopes à usage diagnostique est réservée exclusivement aux docteurs en médecine, suivant les conditions ci-dessous et avec l'approbation de la Commission :

1. Cours théoriques et pratiques

MNUC 3110	Rappel de notions élémentaires de mathématiques et de physique des radiations [15-0-0]	N.
MNUC 3120	Techniques de mesure et démonstrations [15-30-0]	N.
SC 2300	Radioprotection et protection de l'environnement [30-15-0]	J. MEULDERS et A. WAMBERSIE
MNUC 3140	Utilisation des radio-isotopes en diagnostic médical (in vivo et in vitro) [30-0-0]	C. BECKERS et M. DE VISSCHER
MNUC 3150	Démonstrations techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo (par séries) [0-45-0]	C. BECKERS
RDTH 3131	Radiobiologie générale et spéciale (1re partie) [22,5-0-0]	H. MAISIN
ESP 3460	Radioprotection (aspects biologiques et médicaux) [22,5-40-0]	A. WAMBERSIE
ESP 3480	Protection de l'environnement (Notions de législation) [5 h] 1re année : [96-28-0] 2e année : [28-0-0]	A. LAFONTAINE

2. Stages

Stages à effectuer à temps plein par le candidat dans le Centre de Médecine Nucléaire de l'Université de Louvain ou dans un Centre équivalent agréé par la Commission de Médecine Nucléaire (MNUC), pour les durées suivantes :

a. Candidat spécialiste en Médecine interne : 2 années de Médecine Nucléaire dont une éventuellement comprise dans les années de formation de Médecine Interne et avec l'accord de la Commission de Médecine Interne.

b. Candidat spécialiste en Radiothérapie-Cancérologie : 2 années de Médecine Nucléaire dont une éventuellement comprise dans les 4 années de formation en Radiothérapie-Cancérologie et avec l'accord de la Commission de Radiothérapie-Cancérologie.

c. Candidats non spécialistes : le programme comporte 4 années au total :

— 2 années de stage clinique dans un service de Médecine Interne, Pédiatrie ou de Radiothérapie-Cancérologie,
— 2 années dans un service de Médecine Nucléaire.

II. Les radio-isotopes à usage diagnostique in vitro

Les candidats-spécialistes en Biologie Clinique désireux d'effectuer des tests radio-isotopiques in vitro doivent d'une part suivre le programme d'enseignement repris sous la rubrique I et d'autre part, effectuer une année de stage plein temps dans un service de Médecine Nucléaire ou dans un service de Biologie Clinique reconnu par la Commission.

Les matières enseignées font l'objet d'un examen. La délivrance du certificat de compétence en matière d'utilisation des radio-isotopes à usage diagnostique dépend de la réussite de ces examens et de l'appréciation par le Jury de Médecine Nucléaire de la valeur du stage.

III. Les radio-isotopes à usage thérapeutique

L'autorisation concernant l'utilisation des radio-isotopes à usage thérapeutique ne peut être accordée qu'à des radiothérapeutes.

Séminaires

Un séminaire de Médecine Nucléaire se tient tous les 15 jours (le lundi à 17 h) sous la direction de MM. C. Beckers, M. De Visscher et L. Piret.

SPÉCIALISATION EN STOMATOLOGIE (STOM 35A)

Président de la commission : N.
Secrétaire : P. LECHIEN.
Membres : J. DAHAN, C. DECKERS, A. DE CONINCK, P. J. KESTENS, A. O. LEJEUNE, A. VERMEERSCH.

Le certificat de spécialiste en stomatologie sera délivré au récipiendaire qui, après cinq années de formation, répondra aux critères de la Commission Ministérielle d'agréation des spécialistes en stomatologie (A.M. du 24 mai 1958).

Quatre années au moins devront être accomplies dans le service universitaire de stomatologie ou un service agréé par la Faculté.

Une année pourra être effectuée dans un service hospitalier universitaire ou non, belge ou étranger, dont le chef est reconnu par la Commission.

Inscription

Dès l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, le candidat spécialiste en stomatologie prend une double inscription en STOM 35A et en DENT 21S ([1]).

SPÉCIALISATION EN STOMATOLOGIE ET CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE (STOM 35B)

Président de la Commission : N.
Secrétaire : P. LECHIEN.
Membres : J. DAHAN, C. DECKERS, A. DE CONINCK, P. J. KESTENS, A. O. LEJEUNE et A. VERMEERSCH.

Le certificat de spécialiste en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale sera délivré au récipiendaire qui, au départ de la qualification médicale, aura effectué un cycle de formation minimum plein temps de six années.

Ce cycle comprendra la qualification odontologique et l'initiation à la formation chirurgicale. Cette dernière consistant en deux années de tronc commun en chirurgie sera accomplie dans un service reconnu et agréé par l'Université.

Le candidat devra satisfaire en outre aux épreuves portant sur :

— la pathologie bucco-maxillo-faciale
— la chirurgie traumatologique orthopédique carcinologique, plastique stomatologique
— les questions correspondantes de la radiologie et d'expertise.

L'épreuve finale comporte la présentation d'un mémoire.

([1]) En ce qui concerne l'inscription en DENT 21S, voir le point 2° de la note 1 en bas de la page 603.